



**Programme par pays pour la Promotion du Travail D cent**  
**2019-2022**



**DRAFT**

<i>Liste de sigles et abréviations</i>	<i>iii</i>
<i>Avant-propos</i>	<i>5</i>
<b>1. Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2. Contexte de pays : diagnostic et analyse situationnelle.</b>	<b>7</b>
2.1. Analyse factuelle de la situation du Pays	7
2.1.1 Contexte démographique.	7
2.1.2. Contexte économique.	8
2.1.3. Contexte politique et social	8
2.1.4. Genre et inégalités	9
2.2. Analyse de la situation des piliers du travail décent	9
2.2.1. Situation de l'emploi	9
2.2.2. Protection sociale	10
2.2.3. Dialogue social.	11
2.2.4. Normes Internationales du Travail (NIT)	12
2.3. Les cadres stratégiques de développement	12
2.3.1. Le PNDES 2020	12
2.3.2. L'UNDAF 2019-2023	13
2.3.3. Les Objectifs de Développement Durables (ODD)	14
2.4. La coopération avec le BIT et les avantages comparatifs	14
2.5. Processus d'élaboration du PPTD.	15
<b>3. Les priorités, réalisations et principaux produits du programme pays.</b>	<b>16</b>
3.1. Priorité 1 : Développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents	20
Résultat 1.1 : D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sectorielles et de leur cadre légal respectif contribuent davantage à la création d'emplois décents.	20
Résultat 1.2 : D'ici 2022, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents.	21
Résultat 1.3: D'ici à 2022, la gestion des politiques et programmes de promotion d'emplois décents fondée sur les évidences et la connaissance du marché du travail améliorée.	23
Résultat 2.1: D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre du cadre règlementaire, des programmes et projets multisectoriels du système de protection social adaptés aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) améliorées.	24
Résultat 2.2: L'accès des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) aux moyens de protection sociale est amélioré.	26
3.3. Priorité 3 : Amélioration de la gouvernance du monde du travail.	27
Résultat 3.1: D'ici à 2022, la législation du travail est améliorée conformément au droit international.	27
Résultat 3.2: D'ici à 2022, l'amélioration de la connaissance des NIT par tous les acteurs du monde du travail améliore l'application de la législation du travail.	28
<b>4. Modalités de gestion de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation.</b>	<b>30</b>

<b>5. Plan de financement</b>	<b>31</b>
<b>6. Plan de plaidoyer et de communication</b>	<b>31</b>
<b>Annexe1: Théorie du changement</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 2 : Tableau du cadre des résultats</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 3 : Tableau de suivi des résultats</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 4 : Chronogramme (indicatif) et budget (estimatif) de mise en œuvre du PPTD.</b>	<b>42</b>
<b>Annexe 5 : Tableau des NIT ratifiées par la Guinée équatoriale</b>	<b>50</b>
<b>Annexe 6 : Liste des instruments non soumis à l'autorité compétente</b>	<b>51</b>
<b>Annexe 7 : Références bibliographiques</b>	<b>52</b>

## Liste de sigles et abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CC	Cours Constitutionnelle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CRADAT	Centre Régional Africain d'Administration du Travail
CNIAPGE	Centre National d'Informatisation de l'Administration
CREE	Créez Votre Entreprise
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ETD/BP-Yaoundé	Equipe Technique de l'OIT au Travail Décent pour l'Afrique Centrale et Bureau de Pays pour le Cameroun, la Guinée équatoriale et Sao Tomé et Principe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	Fonds de Développement Social
FMI	Fonds Monétaire International
GERME	Gerez Mieux Votre Entreprise
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HRD	Rapport sur le Développement Humain
IDH	Indice du Développement Humain
ILOSTAT	Base des données statistiques électroniques du BIT
INEGE	Institut National des Statistiques de Guinée équatoriale
INSESO	Institut National de Sécurité Sociale
MAC	Ministère de l'Aviation civile
MAEC	Ministère des affaires étrangères et de la Coopération,
MAEFE	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et de l'Environnement
MASEG	Ministère des Affaires sociales et de l'Égalité des genres
MCPPME	Ministère du Commerce et de la Promotion des petites et des moyennes entreprises
MCTPA	Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Promotion de l'artisanat
MEESS	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieure et des Sports
MFEP	Ministère des Finances, de l'Économie et de la Planification
MFPRA	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales
MIPR	Ministère de l'Information, de la Presse et de la Radio
MIR	Ministère de l'Intégration Régionale
MJCIP	Ministère de la Justice, du Culte et des Institutions pénitentiaires,
MMH	Ministère des Mines et des Hydrocarbures,
MPRH	Ministère de la Pêche et des Ressources hydriques
MSBE	Ministère de la Santé et du Bien-être
MTPESS	Ministère du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
MTPLU	Ministère des Travaux publics, du Logement et de l'Urbanisme
MTPT	Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications
NIT	Norme Internationale du Travail

OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSC	Organisation de la Société Civile
PE	Petite Entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme par Pays pour la Promotion du Travail Décent.
PTF	Partenaire Technique et Financier
PVV	Personne Vivant avec le VIH
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Humaine
TPE	Très Petite Entreprise
TRIE	Trouvez Votre Idée d'Entreprise
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNGE	Université National de Guinée équatoriale
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## Avant-propos

L'OIT définit le travail décent comme « la possibilité pour les hommes et les femmes d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. » La Déclaration OIT, 2008, sur la justice sociale et la mondialisation équitable, adoptée à l'unanimité par les mandants de l'OIT, a réaffirmé l'attachement de l'OIT et de ses Etats Membres aux quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent : la création d'emplois, le respect, la promotion et la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail, l'extension de la protection sociale et la promotion du dialogue social et du tripartisme.

Ainsi, les axes stratégiques du travail décent se retrouvent au cœur des priorités nationales de développement de la Guinée équatoriale exprimée dans le Plan National de Développement Economique et Social à l'Horizon 2020, notamment dans le cadre l'Agenda pour la diversification des sources de croissance. En effet, la première phase (2008-2012) de mise en œuvre du PNDES, qui s'est traduite par une forte croissance économique tirée par les revenus pétroliers, a permis à la Guinée équatoriale de mettre en place les acquis nécessaires au développement économique, notamment en terme d'infrastructures et de développement urbain. Mais, cette croissance a été peu porteuse en emplois et n'a pas résisté à la chute des prix des hydrocarbures commencée en 2014.

Pour donc permettre au pays de mettre en place une économie génératrice d'emplois décents en grande quantité, les mandants tripartites de Guinée équatoriale, sous le leadership de leur Gouvernement, ont décidé de formuler et de mettre en œuvre, un Programme Pays pour la promotion du Travail Décent (PPTD).

Les PPTD sont des cadres de référence à travers lesquels le BIT apporte un appui aux mandants de l'OIT au niveau national. Conformément à l'esprit de la Déclaration de 2008, ils contiennent des stratégies intégrées et équilibrées qui permettent d'atteindre les objectifs stratégiques de l'OIT autour de priorités identifiées par les mandants tripartites nationaux, arrimées au contexte national et répondant aux défis contemporains.

Le PPTD 2019-2022 de la Guinée équatoriale exprime l'engagement des mandants de ce pays à placer le travail décent au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Il apporte des orientations relatives aux modalités d'appui aux objectifs du PNDES 2020 pour ce qui concerne le volet développement humain, y compris le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement durable (UNDAF 2019-2023).

## 1. Introduction

La Guinée équatoriale a connu de profonds changements économiques et sociaux depuis la découverte du pétrole au milieu des années 1990. D'un pays pauvre à vocation agricole, elle est devenue le quatrième exportateur de pétrole d'Afrique subsaharienne en 2015 (derrière le Nigéria, l'Angola et le Congo). Les recettes pétrolières ont contribué à améliorer les infrastructures de base : routes, écoles, hôpitaux, logements sociaux. En 2016, la Guinée équatoriale affiche l'un des PIB par habitant (9,420 USD selon l'INEGE) parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne.

Cependant, si la Guinée équatoriale par ses infrastructures présente désormais un meilleur visage dans l'espace CEMAC, il lui reste à faire pleinement profiter ses populations de ses abondantes richesses. L'environnement des affaires constitue l'une des faiblesses de la Guinée équatoriale qui occupe la 178<sup>e</sup> place sur 189 pays au classement *Doing Business 2017*. Aussi, les progrès réalisés en matière de développement humain ne sont pas encore à la hauteur des potentialités économiques et financières du pays. Ce qui pose le problème de la redistribution des richesses.

Sur le marché du travail, le taux de chômage de 15.9% en 2015 est relativement élevé, certainement plus encore au niveau de la population jeune où 23,5% (20-24 ans) est sans emploi (INEGE, 2017). En fait, la population jeune n'a pas bénéficié pleinement des opportunités d'emplois locaux, concentrées en majorité dans les deux principales villes (Bata et Malabo). Ce qui a entraîné un important exode rural et une expansion du secteur informel, et donc du travail informel, qui représente entre 40% et 50% du PIB (FMI, 2017). Une des conséquences de cette situation est qu'une part importante de la population (43,7%) en 2011 vit en-dessous du seuil de pauvreté (EDS, 2011). La pauvreté touche également les travailleurs, d'autant plus que le principal système de protection sociale, géré par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSESO), ne couvre qu'une partie des travailleurs du secteur formel et leurs familles.

Pour inverser cette situation et parvenir à une amélioration significative des revenus de la population, telle qu'envisagée dans le PNDES à l'horizon 2020, il est nécessaire de procéder à une transformation économique et sociale en profondeur du pays. Cette transformation aboutira à un changement dans la répartition des revenus, autant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. De plus, il est question de cultiver l'esprit d'entreprise auprès de la jeunesse équato-guinéenne en améliorant l'encadrement pour la création des petites et moyennes entreprises.

C'est pour donner une impulsion à cette transformation sociale que le Gouvernement de Guinée équatoriale, à travers le Ministre du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, a sollicité par lettre datée du 8 mars 2017, les appuis du BIT pour la formulation d'un PPTD.

Le PPTD de Guinée équatoriale a été élaboré suivant une approche participative, avec les outils méthodologiques du BIT, pour la prise en compte des préoccupations des mandants tripartites que sont : les employeurs, les travailleurs et le Gouvernement. Validé par ces mandants tripartites, il est un outil d'appui à la mise en œuvre de l'approche de Gestion Axée sur les Résultats pour s'affranchir de la pauvreté par la création et la consolidation d'emplois décents. Il définit les priorités en matière de coopération technique entre le Gouvernement de Guinée Equatoriale, les partenaires sociaux de ce pays et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

A cet effet, le présent PPTD se veut être un cadre d'appui du BIT au PNDES, notamment en tant qu'instrument de coordination, d'alignement des interventions sur les priorités nationales et de mobilisation des ressources. Il est en outre ancré sur le Programme Cadre de coopération des Nations Unies (UNDAF 2019-2023), qui lui-même a été élaboré dans le cadre de la mise des ODD.

Enfin, il définit les résultats escomptés, élabore la théorie du changement pour les atteindre et indique comment mesurer les progrès accomplis. Pour une mise en œuvre réussie du présent PPTD, une interface tripartite sera créée et aura pour missions principales : le suivi de la mise en œuvre, la mobilisation des ressources et l'évaluation des progrès accomplis.

## 2. Contexte de pays : diagnostic et analyse situationnelle.

L'analyse des défis du travail décent, effectuée en amont de l'élaboration du présent PPTD, a permis d'identifier que les principaux facteurs qui sont intimement liés à la situation du pays et affectent les dimensions du travail décent en Guinée équatoriale.

### 2.1. Analyse factuelle de la situation du Pays

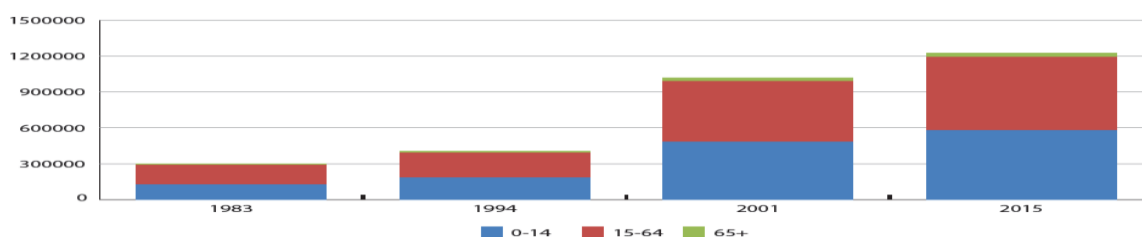
L'analyse factuelle de la situation du travail décent en Guinée équatoriale s'est faite au triple plan démographique, économique et socio-politique.

#### 2.1.1 Contexte démographique.

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2015<sup>1</sup>, estime la population de la Guinée Equatoriale à 1,225,377 habitants, répartis entre 284,00 ménages. Cette population est constituée de 47,6 % de femmes et 52,4 % d'hommes. La population est essentiellement urbaine (76,1 %) et concentrée dans les villes de Malabo et de Bata. La majorité de la population habite dans la province continentale de Littoral (30%) qui abrite la ville de Bata et dans la province insulaire de Bioko Norte (24,5 %) où se trouve la capitale Malabo. La densité démographique au niveau national est de 45 habitants au kilomètre carré. Toutefois, la densité dans certains endroits est élevée et, atteint 450 habitants au kilomètre carré dans la province de Bioko Norte et 258 habitants au kilomètre carré dans la province d'Annobon.

La figure1 montre une augmentation relative de la population en âge de travailler (potentiellement active). Le défi pour l'atteinte du dividende démographique serait de créer des emplois plus nombreux et décents dans le cadre d'un processus de développement plus inclusif pour absorber significativement toute cette main-d'œuvre qui ne cesse de croître sur le marché du travail.

**Figure 1:** Répartition de la population par tranche d'âge.



**Source :** INEGE, 2016.

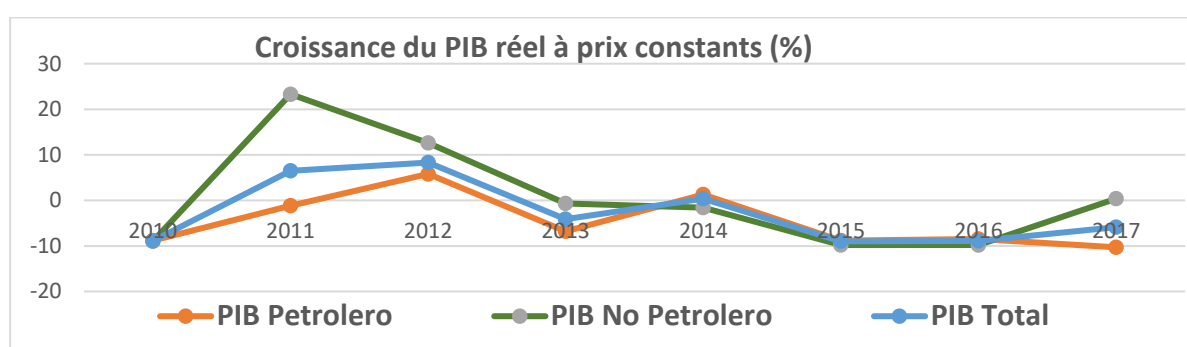
<sup>1</sup> INEGE: Guinea Ecuatorial en Cifras, 2016



### 2.1.2. Contexte économique.

La croissance économique en Guinée équatoriale n'a pas été uniforme au cours de la dernière décennie. De 2006 à 2015, la croissance moyenne du PIB a été de 3,1%. Sur la période 2010-2014, le taux de croissance moyenne était de -0,4%. La performance de l'économie va considérablement se détériorer en 2014, principalement en raison d'une baisse de régime dans le secteur prédominant des hydrocarbures. En 2015, le taux de croissance du PIB est de -9,1%. Sur la période 2016-2017, le PIB a continué de se contracter, avec des perspectives défavorables pour 2018. Mais, ce choc devrait se stabiliser à partir de 2019, à mesure que la stratégie nationale de développement redirige l'attention vers le développement des ressources humaines et facilite l'émergence de nouveaux moteurs de croissance autres que les hydrocarbures. La Guinée équatoriale possède en effet un potentiel considérable, pour soutenir sa diversification économique, mais encore largement inexploité.

**Figure 2** : Préviation des taux de croissance réel du PIB par différentes organisation



Source : INEGE, 2016.

### 2.1.3. Contexte politique et social

Sur le plan politique, et malgré quelques soubresauts enregistrés en décembre 2017, la situation se caractérise par une stabilité relative des institutions. Le Président actuel est au pouvoir depuis 1979 et a été reconduit lors de l'élection présidentielle d'avril 2016 pour un mandat de 7 ans. Un dialogue national, tenu en juillet 2018, a donné lieu à une amnistie et au retour au pays des forces politiques. Cependant, l'opposition, ainsi que les organisations de la société civile, ont peu de présence dans l'espace public.

D'importants investissements effectués dans le système éducatif ont permis d'avoir des résultats positifs. Cependant, ce système demande à être amélioré, en priorisant la mise à niveau des capacités humaines de l'offre éducative et en adaptant mieux les curricula. Conscient de la capacité limitée dans la fonction publique et dans le pays en général, le Gouvernement attire du personnel hautement qualifié vers l'administration publique. Il a ainsi pris la décision de faire la sélection de ceux qui sont les plus compétents sur la base du mérite, notamment les citoyens de ayant évolué à l'étranger et disposant d'une formation de qualité.

Si la Guinée équatoriale est parvenue à réduire l'incidence du paludisme, le VIH/sida est en revanche en hausse. Le pays affichait en 2016 des taux élevés de prévalence du VIH/SIDA avec une moyenne de 6.2% de personnes âgées de 15 à 49 ans. Parmi ce groupe d'âge, les femmes sont les plus infectées avec un taux record de 7.4% contre 5.1% chez les hommes. Les défis dans ce domaine sont de freiner la transmission de la mère à l'enfant, intensifier les activités de prévention tout en assurant un accès

gratuit aux ARV pour les PVVs et enfin, améliorer les conditions de vie des personnes affectées par le VIH en particulier les femmes et les enfants.

#### **2.1.4. Genre et inégalités**

Bien que des efforts immenses et sans précédents soient mis en œuvre et que l'on arrive à des résultats positifs, non seulement pour la femme mais aussi pour la société dans son ensemble, l'intégration de la femme dans les secteurs social, économique et politique demeure insuffisante en Guinée équatoriale.

Des inégalités de niveaux d'étude (assez faibles) persistent à 51 % pour les garçons et 49 % pour les filles (BAD, 2017). Les chiffres révèlent une parité homme/femme (avec une note de parité de 10) pour les indicateurs liés à la santé, y compris la santé infantile, l'espérance de vie à la naissance et la part de la population sans VIH (15-24 ans).

La part des femmes dans la population active reste minime, 39 % d'entre elles étant employées (secteurs formel et informel confondus), contre 61 % d'hommes ayant un travail rémunéré. Des disparités géographiques persistent dans l'accès au travail, puisque seulement 26.8 % des femmes de la région insulaire (Malabo) ont un emploi formel et 19 % un emploi informel, contre une proportion de respectivement 18.9 % et 16.5 % sur la partie continentale du pays.

#### **2.2. Analyse de la situation des piliers du travail décent**

L'analyse de la situation du travail décent se fera au travers des axes stratégiques de ce concept que sont : l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les Normes Internationales du Travail (NIT).

##### **2.2.1. Situation de l'emploi**

Bien que la proportion des personnes en âge de travailler soit restée stable, (autour de 80 % entre 1990 et 2014), la Guinée équatoriale se caractérise par un taux d'activité de 60.2% en 2015 couplé à un taux de chômage relativement élevé de 15,9 (INEGE, 2015).

En matière d'occupation, il existe des disparités entre les hommes et les femmes d'une part, et entre les populations urbaines et rurales d'autre part. En effet, la proportion d'hommes en activité (65.2%) est supérieure à celle des femmes (54,2%). Il apparaît donc que de manière absolue, un écart de plus de 10 point est observé en faveur de la participation des hommes. Il faut indiquer que les ressortissants étrangers sont plus occupés (86,4%) que les nationaux (56,6%). Malgré le fort exode rural consécutif à la découverte et l'exploitation du pétrole qui ont concentré les créations d'emplois dans les deux principales villes du pays (Bata et Malabo), le taux d'activité en zone urbaine (58.7%) demeure inférieur à celui de la zone rurale (60.9%).

Du fait du « syndrome hollandais<sup>2</sup> » dont a été victime l'économie du pays, les créations d'emplois se sont concentrés sur le secteur des services (58.4%). L'agriculture et la pêche viennent ensuite avec 25.5% et enfin l'industrie et la construction (seulement 16,1%). Le taux d'activité très élevé dans le secteur des services, s'explique par le fait que les autres secteurs, notamment l'industrie, sont peu porteurs en emplois. Une autre explication serait le manque de qualification des travailleurs nationaux dans ce secteur. L'option prise par le pays pour la diversification de l'économie devrait augmenter le taux d'activité, et donc les créations d'emplois dans les secteurs ciblés comme l'agriculture et la pêche.

---

<sup>2</sup> Le Syndrome hollandais ou malédiction des ressources naturelles, est une situation d'un pays riche en ressources naturelles mais dont l'économie est marquée par une croissance de court terme ou volatile liée souvent à une ressource comme le pétrole, les mines, plutôt que de se développer à travers une forte production locale de biens exportables et la promotion de l'industrie manufacturière locale et à fort avantage comparatif vis-à-vis de l'extérieur.

S'agissant du chômage, après avoir grandement chuté pendant les années de forte croissance (de 30% en 1998 à 8,6% en 2014), le taux de chômage est remonté à 15,9% en 2015, du fait de nombreuses pertes d'emplois dans l'industrie et la construction. Compte tenu de l'exode rural, il est évident que le chômage se manifeste d'avantage en milieu urbain (19,1%) que dans les zones rurales (11,4%). Ce qui expliquerait l'importance du secteur informel dans l'économie du pays, révélatrice d'un niveau de sous-emploi élevé de la main-d'œuvre. Le phénomène affecte d'avantage les hommes (17,4%) que les femmes (14,2%). Suivant la structure de la population, les jeunes sont plus que d'autres actifs, confrontés à des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Les proportions de jeunes sans emplois sont de 23,5%, de 21,9% et de 14,7% respectivement pour les tranches [20 -24 ans], [25 -29 ans] et [30 - 34 ans].

Le gouvernement et le PNUD ont réalisé en 2014 une étude intitulée « l'emploi des jeunes en Guinée équatoriale: la dynamique du marché du travail et de l'éducation », qui dénote le scepticisme des jeunes. Selon eux, l'accès à l'emploi dans leur pays n'est pas lié à la qualité de l'éducation ni à des facteurs comme « le sérieux » ou « la persistance », mais il dépend de trois autres facteurs, à savoir « connaître quelqu'un qui a de l'influence », « acheter le travail » et « avoir de la chance ». Cette étude montre en outre qu'en matière d'embauche, les employeurs préfèrent recruter des personnels étrangers, pourtant plus coûteux. La plupart estime que le personnel équato-guinéen manque de formation et nécessite plus de supervision que le personnel étranger, et que les jeunes nationaux ont des attentes salariales peu compatibles avec leur niveau de formation et d'expérience.

Pour donc améliorer la situation du marché du travail en Guinée équatoriale, il est nécessaire d'agir simultanément sur : l'offre d'emploi en favorisant la création d'emplois décents, la demande d'emplois en améliorant l'employabilité des chercheurs d'emploi et enfin, sur la transparence du marché du travail. Au-delà de la modernisation du pays en termes d'infrastructures, la stratégie, en cours d'exécution du PNDES, met l'accent sur la formation professionnelle et une meilleure adéquation entre le système formel d'éducation et les besoins humains du marché du travail. Les autorités misent également sur un vaste chantier de réformes institutionnelles pour stimuler le marché du travail, ainsi que l'offre et la demande.

### **2.2.2. Protection sociale**

Le système actuel de protection sociale ne bénéficie pas à tous les groupes vulnérables de la population afin de réduire les disparités en termes d'accès aux services sociaux de base. Ce système repose principalement sur le régime général de sécurité sociale géré par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSESO), qui est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ce régime couvre principalement les travailleurs du secteur formel et leur famille, soit 38 680 personnes en 2009 et 70 930 en 2013 (15% des fonctionnaires, 80% des travailleurs du secteur privé et 5% des travailleurs indépendants et des contributions volontaires).

Le système de protection social offre les prestations familiales, les prestations en cas d'accidents de travail et maladies professionnelles, les pensions de vieillesse, invalidité et décès, les soins médicaux. Il est financé par les cotisations sociales réparties entre le travailleur et l'employeur, à un taux de 23%. En 2006, le Gouvernement a créé le Fonds de Développement Sociale (FDS) pour améliorer la protection sociale notamment des catégories de la population exclues du régime général géré par l'INSESO.

Les allocations aux secteurs sociaux, notamment ces dernières années dans le domaine de la santé, ont été fortement augmentées et une volonté publique est affichée pour mieux prendre en charge les populations défavorisées. Toutefois, la grande majorité des habitants ne sont pas éligibles, en particulier parce que l'accès à l'emploi formel demeure un problème.

Des programmes de filets sociaux dans le domaine de la santé, l'éducation et l'assistance sociale sont mis en œuvre avec l'appui de différents partenaires techniques et financiers, avec des impacts relativement faibles. En effet, la protection sociale des groupes suivants est encore déficiente :

- les personnes vivant avec un handicap : sourds, muets, aveugles, autres handicapés ;
- les femmes en situation vulnérable comme celles qui vivent avec le VIH/SIDA, les veuves, divorcées avec plusieurs enfants à charge, les femmes qui ont une fistule obstétriques, les femmes avec le cancer du col de l'utérus, les mères célibataires avec plusieurs enfants ;
- les enfants en situation vulnérable telles que : les enfants affectés et/ou infectés par le VIH/SIDA, les filles et garçons qui ne sont pas en règle avec la loi, les filles et garçons victimes de violence domestique et sexuelle ;
- les jeunes sans emploi, les jeunes chefs de familles, les jeunes mères, les élèves sans appui économique, etc.
- les travailleurs qui ne bénéficient pas de sécurité sociale telles que : les agriculteurs, les commerçants du secteur informel, les personnes du troisième âge sans appui économique, les personnes en situation difficile du fait de maladies endémiques ou chroniques comme la Lèpre, les sans emploi, etc.

### **2.2.3. Dialogue social.**

Le dialogue social est une pratique à cultiver en Guinée Equatoriale. Il n'existe aucune structure de dialogue social tripartite ou bipartite. Le mouvement syndical est inexistant. Le secteur privé est faiblement structuré et sans moyens financiers, face à un Etat omniprésent. Toutefois, dans les entreprises privées, il existe des accords collectifs souvent signés avec les délégués du personnel.

L'ouverture démocratique amorcée dans le pays en 1991 ne s'est pas traduite par la création d'un mouvement syndical libre. La Constitution de la Guinée équatoriale reconnaît le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer. Toutefois, selon la Loi n° 12/1992 du 1<sup>er</sup> octobre 1992, un syndicat peut être professionnel ou sectoriel. Celui-ci doit être constitué d'au moins 50 membres et rassembler des employés d'au moins deux entreprises exerçant des activités similaires afin de pouvoir obtenir la personnalité juridique. Par le passé, trois syndicats ont existés. Mais, ils auraient été dissous parce qu'ils se livraient à des activités liées la politique politicienne. A ce jour, il n'existe pas de syndicat ayant une existence légale dans le pays.

Conscient des préoccupations de l'OIT sur l'insuffisance de dialogue social dans le pays, en raison principalement de l'inexistence d'organisations syndicales, le gouvernement reconnaît la nécessité de la création de syndicats. Aussi, le Gouvernement a manifesté sa disposition pour la révision de la Loi n° 12/1992 du 1<sup>er</sup> octobre 1992 afin de promouvoir le mouvement syndical. L'un des principaux défis du présent PPTD sera de ce fait la structuration et le renforcement des organisations des travailleurs.

Le mouvement patronal équato-guinéen connaît un dynamisme renouvelé et une évolution qui démontrent qu'il est en pleine renaissance dans un contexte de forte évolution. A ce jour, Il existe deux organisations d'employeurs, à savoir, La Patronale et le Consortium équato-guinéen d'Entreprises (CEGEM). La Patronale est la plus ancienne et regroupe en son sein la majorité des hommes et des femmes d'affaires de Guinée équatoriale. Mais, sa mutation vers une véritable confédération patronale est retardée par de nombreuses pesanteurs. La seconde organisation est une excroissance de la première. A ces deux organisations, nous pouvons également ajouter La Chambre de Commerce et d'Industrie.

De nombreux problèmes doivent être résolus afin que les organisations d'employeurs s'établissent comme de réelles forces de propositions visant à stimuler la croissance économique et le développement social. Ces problèmes sont principalement dus à des défaillances dans la structuration des organisations, à la représentativité dans les exécutifs des organisations des différentes catégories d'employeurs dont celle des femmes chefs d'entreprises, au manque d'informations tant des dirigeants de ces organisations, que des entreprises, qui ne maîtrisent pas encore pleinement les missions et les responsabilités d'une organisation d'employeurs.

#### **2.2.4. Normes Internationales du Travail (NIT)**

A ce jour, la Guinée équatoriale a ratifié 14 conventions internationales du travail de l'OIT, à savoir les huit conventions fondamentales et six conventions techniques. Aucune des conventions ratifiées n'a fait l'objet de dénonciation. Les NIT concernées figurent dans l'annexe 6. Toutefois, depuis plusieurs années, des manquements réitérés aux obligations constitutionnelles liées aux normes ont régulièrement été relevés par les organes de contrôle.

La Guinée équatoriale figure parmi les pays concernés par le défaut de soumission aux autorités compétentes des instruments adoptés par la Conférence, d'envoi des rapports et de premiers rapports sur l'application des conventions ratifiées ainsi que d'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts portant sur l'application des conventions ratifiées. Par ailleurs, lors de sa session de juin 2018, la Commission de l'application des normes de la Conférence a regretté que le gouvernement (non représenté à la Conférence) n'ait pas été en mesure de participer aux discussions concernant l'exécution par le pays de ses obligations de faire rapport et de ses autres obligations liées aux normes. Ceci étant, il convient de noter qu'en 2017, le gouvernement a fourni un rapport sur les instruments non-ratifiés (c.à.d. pour l'Etude d'ensemble concernant les instruments relatifs au temps de travail).

A ce jour, 35 instruments apparaissent comme non-soumis à l'autorité compétente (annexe 6). Depuis 11 ans, la Guinée équatoriale ne s'est acquittée de son obligation de faire rapport et à la date du 8 octobre 2018, les rapports dus au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT n'avaient pas été reçus.

Le gouvernement a reconnu la nécessité de modifier la loi n° 12/1992 du 1er octobre 1992 sur les syndicats et les relations collectives du travail. Ladite loi a fait l'objet de plusieurs commentaires, tant de la part des organes de contrôle régulier que des procédures spéciales (voir commentaires de la Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations (CEACR) au titre des conventions n° 87 et 98, ainsi que le 340e rapport du Comité de la Liberté Syndicale, cas n° 2431, paragr. 924).

En vertu de ce qui précède, en plus du plaidoyer pour la ratification de nouveaux instruments, tels que les conventions dites « de gouvernance » et, plus particulièrement, la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, il est impératif d'accompagner la Guinée équatoriale dans l'élaboration et la soumission des rapports dus, dans les délais impartis, en encourageant une participation accrue des partenaires sociaux.

### **2.3. Les cadres stratégiques de développement**

Les principaux cadres stratégiques auxquels le présent PPTD est ancrés sont le PNDES 2020, l'UNDAF 2019-2023 de la Guinée Equatoriale et les Objectifs de Développement Durables.

#### **2.3.1. Le PNDES 2020**

Dans le cadre du Plan national de développement économique et social, "Guinée équatoriale 2020: Agenda pour la diversification des sources de croissance", la Guinée équatoriale envisage de diversifier

son économie, pour passer d'une économie reposant principalement sur l'exploitation pétrolière à une économie susceptible d'être soutenue par d'autres secteurs productifs.

Les quatre piliers de la diversification proposés par le Plan Horizon 2020 sont les suivants:

- ✓ Pilier 1: Le développement du secteur de l'énergie grâce à la production et au raffinage du pétrole, au traitement et la distribution du gaz, à la production d'électricité à la fois hydroélectrique et solaire, et de biocarburants.
- ✓ Pilier 2: L'expansion de la filière halieutique, étant donné que le pays dispose d'un vaste territoire maritime.
- ✓ Pilier 3: Le renforcement de la filière agricole par une diversification productive de cette filière.
- ✓ Pilier 4: Le développement du Secteur des services, dans le cadre du tourisme écologique et d'affaires, ainsi que des services financiers aux niveaux national et régional et un possible Cinquième pilier, concernant davantage le potentiel du Secteur minier.

Comme nous pouvons le remarquer, trois de ces quatre piliers ont une dimension emploi très importante. En considérant l'emploi décent comme un facteur de productivité, il est évident que la promotion du travail décent permettrait l'atteinte des objectifs recherchés par ces piliers de la diversification de l'économie de la Guinée équatoriale. Les actions contenues dans ce PPTD concourent donc à la mise en œuvre du PNDES 2020 de la Guinée équatoriale.

### 2.3.2. L'UNDAF 2019-2023

Le Cadre UNDAF constitue la base de la Coopération entre le Système des Nations Unies et la Guinée Equatoriale. C'est dans ce contexte que les Nations Unies et le Gouvernement se sont engagés dans une approche participative de formulation de l'UNDAF 2019-2023 avec l'implication des partenaires sociaux. Les consultations ont permis de confirmer la Vision Nationale, comme cadre stratégique de référence des objectifs de développement économique, social et culturel de la Guinée équatoriale à l'horizon 2020 qui sont eux-mêmes ancrés dans l'Agenda 2030 et les ODDs et l'Agenda 2063 de l'UA auxquels la Guinée Equatoriale a souscrit.

Le présent PPTD contribue à la mise en œuvre de 5 des 8 effets suivants de l'UNDAF 2019-2023 :

- ✓ **Effet 1.2:** D'ici à 2023, la Guinée équatoriale dispose d'un système de protection sociale durable qui répond aux besoins des personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) grâce à un cadre réglementaire et des programmes et des projets multisectoriels.
- ✓ **Effet 2.1:** D'ici à 2023, les secteurs liés aux ressources naturelles: biodiversité, agriculture, pêche et foresterie contribueront dans une plus large mesure à la création de richesses nationales, à travers le développement et la mise en œuvre de politiques de développement sectoriel et de leurs cadres juridiques.
- ✓ **Effet 2.2:** D'ici à 2023, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont un meilleur accès accru et équitable à des opportunités d'emploi décent grâce à des politiques de promotion du développement des entreprises.
- ✓ **Effet 3.1:** D'ici à 2023, les institutions étatiques ont harmonisé leur législation nationale conformément au droit international afin de contribuer au renforcement de l'état de droit, à travers la modernisation du système judiciaire et l'éducation aux droits de l'homme.
- ✓ **Effet 3.2:** D'ici 2023, les institutions étatiques ont une gestion publique efficace basée sur des normes, des procédures, des programmes et des données fiables sur les politiques publiques et économiques fondées sur des preuves, qui renforcent la participation des organisations de la société civile (OSC) dans le processus de renforcement et de fonctionnement efficace des institutions de l'État.

### **2.3.3. Les Objectifs de Développement Durables (ODD)**

Le rapport national 2015 relatif aux OMD, de la Guinée équatoriale, montre que le pays a fait des progrès significatifs en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, l'accès universel à l'éducation, l'égalité des sexes, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, la lutte contre le VIH/SIDA et les principales maladies, et les mesures prises afin de garantir un environnement durable. Le rapport montre que la Guinée Equatoriale a progressé vers l'atteinte de la plupart des OMD, d'une manière considérable.

L'engagement du pays pour l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ODD), est soutenu dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) dont les 15 grands programmes tiennent compte de la sécurité alimentaire pour tous, la santé pour tous, l'éducation pour tous, le logement pour tous, l'eau pour tous, l'électricité pour tous, administration axée sur les personnes, les statistiques sur le développement, l'emploi pour tous; transformation du pays en une puissance énergétique, en un centre financier régional, et en un modèle en ce qui concerne l'environnement durable, etc. et veillent à ce que tous les équatoguinéens bénéficient du développement national au-delà des OMD tout en tenant compte des ODD.

Le rapport de contextualisation des ODD en Guinée équatoriale, qui sera issu de la 3<sup>e</sup> Conférence Economique Nationale de mars 2019, permettra d'établir la situation de référence et les cibles des ODD en général dans ce pays, et plus spécifiquement des ODD liés au travail décent. Toutefois, le présent PPTD contribuera à l'atteinte par le pays de l'ODD 1 (Cible 1.3) et l'ODD 3 (cible 3.8) pour ce qui est de la protection sociale, de l'ODD 4 (cible 4.6) sur l'apprentissage, de l'ODD 8 (Cibles 8.3, 8.5, 8.6 et 8.8) sur l'emploi et la croissance inclusive qui intègre aussi la plupart des piliers du travail décent et de l'ODD 17 (cibles 17.18 et 17.19) sur les partenariats pour la réalisation des objectifs.

### **2.4. La coopération avec le BIT et les avantages comparatifs**

Depuis son adhésion à l'OIT en 1981, la coopération du BIT et de la Guinée équatoriale est restée assez timide jusqu'aux années récentes. Les appuis au pays dans le domaine de l'emploi étaient le plus souvent fournis par les agences sœurs du SNU, en l'occurrence par le PNUD qui y conduit actuellement un programme sur l'emploi des jeunes, et l'UNICEF pour ce qui est de la protection sociale.

Suite à une mission effectuée dans le pays en mars 2016, par la Directrice de l'EAT/BP-Yaoundé, on observe un début de collaboration, notamment en ce qui concerne les normes, l'administration/inspection du travail et aussi dans le domaine des coopératives.

A la demande du Ministère du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le BIT a conduit en collaboration avec la FAO, le diagnostic du secteur des coopératives. Les deux organismes collaborent à la rédaction d'un document de projet conjoint.

Le projet en cours d'« appui à l'autonomisation économique des jeunes » actuellement mis en œuvre par le PNUD vise à appuyer le gouvernement de la Guinée Equatoriale pour l'atteinte des résultats suivants: (i) développer les compétences des jeunes, en particulier celui des jeunes femmes, afin qu'ils puissent avoir accès aux opportunités d'emplois; (ii) renforcer la capacité nationale d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer efficacement le système éducatif et de formation professionnelle, et le système d'intermédiation du travail; (iii) accroître les opportunités d'emploi et de subsistance, notamment pour les jeunes femmes, à travers la promotion de l'auto-emploi, l'entrepreneuriat et les travaux publics; et (iv) renforcer les capacités institutionnelles afin que celles-ci travaillent en faveur du développement des jeunes en tenant en compte l'égalité des sexes, et de la protection sociale.

Dans le domaine de la protection sociale, en plus de ses actions régaliennes de protection de l'enfance et de la femme, UNICEF conduit actuellement avec la collaboration de BIT, le processus d'élaboration d'une Politique Nationale de Protection sociale.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF 2019-2023 de la Guinée équatoriale auquel a contribué le BIT, a été une opportunité pour se positionner comme agence lead du SNU dans le domaine de la promotion du travail décent. En effet, la promotion de l'emploi décent et la protection sociale ont été retenus comme trois effets de l'UNDAF 2019-2023 (effets 1.2, 2.1 et 2.2).

Parallèlement, les mandants tripartites de Guinée équatoriale ont exprimé leur volonté de formaliser la coopération technique avec l'OIT dans le cadre intégré des PPTD. Il s'agit de veiller à ce que le pays adopte et mette en œuvre une approche intégrée basée sur la promotion du travail décent. À cette fin, le gouvernement de la Guinée équatoriale, par l'intermédiaire du Ministère du Travail, de la Promotion de l'emploi et de la Sécurité sociale, a sollicité dans une lettre datée du 8 mars 2017, les appuis du BIT pour la formulation d'un PPTD.

## **2.5. Processus d'élaboration du PPTD.**

L'élaboration du présent PPTD de la Guinée équatoriale est le fruit du travail des représentants du gouvernement, des organisations des employeurs, des représentants des travailleurs, ainsi que des partenaires techniques et financiers. Tous ont bénéficiés de l'assistance et de l'appui des spécialistes de l'ETD/BP-Yaoundé. Il convient de noter la présence des femmes lors de ce processus, notamment lors de l'atelier de sensibilisation des mandants sur le PPTD (4/26), l'atelier de planification stratégique et lors de l'atelier de finalisation du PPTD qui ce sont tous tenus à Malabo.

Après des consultations préliminaires conduites par la Directrice de l'ETD/BP-Yaoundé auprès des mandants de Guinée équatoriale, le processus d'élaboration du PPTD a été initié lors d'un atelier d'information et d'échanges entre les mandants tripartites (les structures étatiques et les partenaires sociaux) et le BIT, en juillet 2017. Une feuille de route pour guider le processus de formulation du PPTD a été élaborée et validée au cours de cet atelier.

Le processus s'est poursuivi par une analyse de la situation du travail décent dans le pays. Cette analyse a fait l'objet d'une restitution qui a mobilisé les services gouvernementaux, les partenaires sociaux, le BIT et les autres PTF, la société civile et des personnes ressources, en leur donnant l'occasion de discuter des principaux défis et d'identifier de façon consensuelle les déficits de travail décent sur lesquels la Guinée équatoriale devrait se pencher et d'esquisser des solutions et des stratégies pour résoudre ou diminuer ces déficits dans le cadre du présent PPTD. Il s'en est suivi des échanges entre les mandants et les spécialistes du BIT à l'issue desquelles les priorités, résultats attendus, produits ont été identifiés. Les priorités et résultats identifiées sont alignés sur l'UNDAF 2019-2023, sur les objectifs nationaux de développement à l'Horizon 2020 et sur les ODD.

Une version provisoire du document a été préparée par la suite et soumise aux mandants tripartites de la Guinée équatoriale pour commentaires. Le présent document, qui a été validé par ces mandants tripartites, prend en compte les commentaires et suggestions reçus et a été soumis à un mécanisme interne de contrôle qualité du BIT.



### **3. Les priorités, réalisations et principaux produits du programme pays.**

Le sommet extraordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernement africain tenu à Ouagadougou en 2004, a constitué le déclic sur la prise de conscience du lien étroit existant entre le travail décent et les politiques de développement. Cette préoccupation a été réaffirmée lors du 17<sup>e</sup> sommet de l'Union Africaine qui s'est tenu à Malabo, Guinée équatoriale du 23 juin au 1er juillet 2011 au cours duquel les Chefs d'Etats et Gouvernement se sont engagé à « promouvoir l'Agenda de la jeunesse et adopter des politiques et des mécanismes de création d'emplois sûrs, décents et compétitifs, en accélérant la mise en œuvre du Plan d'Action de la Décennie 2009-2018 et le Plan d'Action 2004 de Ouagadougou sur la Promotion de l'Emploi, et la réduction de la pauvreté.

Pour donner suite à ces engagements, les autorités de la Guinée équatoriale ont accordé une attention particulière à la promotion de l'emploi dans le cadre du PNDES Horizon 2020, en y formulant un "Programme Emploi pour tous". Pour accompagner le Gouvernement dans ce processus de promotion de l'emploi décent, les mandants ont retenu dans le cadre de ce PPTD, les priorités suivantes :

- développement économique durable, inclusif et générateur d'emplois décents ;
- renforcement du capital humain par l'extension et la modernisation du système de protection sociale;
- amélioration de la gouvernance du monde du travail.

Afin de mieux concentrer les actions envisagées dans le cadre de ce PPTD et de promouvoir l'esprit de partenariat dans la contribution aux trois priorités retenues, les résultats ci-dessous ont été retenues.

**Tableau 1 : Encrage des priorités et des réalisations du PPTD sur les cadres stratégiques nationaux et les ODD**

Résultat PPTD 2019-2022	Lien avec l'UNDAF 2019-2023	Lien avec le PNDES 2020	Lien avec les ODD
<b>Priorité 1 : Développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents (Axe stratégique 2 UNDAF 2019-23)</b>			
<b>Résultat 1.1:</b> D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sectorielles et de leur cadre légal respectif contribuent davantage à la création d'emplois décents	<b>Effet 2.1:</b> D'ici 2023, les secteurs liés aux ressources naturelles: biodiversité, agriculture, pêche et foresterie contribuent davantage à la création de richesses nationales, par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement sectoriel et de leurs cadres respectifs légal	Construire une économie diversifiée basée sur le secteur privé.	<b>Cible 8.3 :</b> Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.  <b>Cible 8.b :</b> D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.
<b>Résultat 1.2:</b> D'ici 2022, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents	<b>Effet 2.2</b> D'ici 2023, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont un accès accru et équitable à des opportunités d'emploi décent grâce à des politiques de promotion de l'entrepreneuriat.		<b>Cible 4.6 :</b> D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.  <b>Cible 8.5 :</b> D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.  <b>Cible 8.6:</b> D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.  <b>Indicateur 8.5.2 :</b> Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap.  <b>Indicateur 8.6.1 :</b> Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation
<b>Réalisation 1.3:</b> D'ici à 2022, la gestion des politiques et programmes de promotion d'emplois décents fondée sur les évidences et la connaissance du marché du travail améliorée.	<b>Effet 3.2 :</b> D'ici à 2023, les institutions étatiques disposent d'une gestion publique efficace basée sur des normes, des procédures, des programmes et des données fiables sur les politiques publiques et économiques fondées sur des preuves, qui renforcent la		<b>Cible 17.18:</b> D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres

	participation des organisations de la société civile (OSC) dans processus de renforcement et de fonctionnement efficace des institutions de l'Etat.		caractéristiques propres à chaque pays. <b>Cible 17.19</b> : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. <b>Indicateur 17.18.1</b> : Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. <b>Indicateur 17.19.1</b> : Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement.
<b>Priorité 2</b> : Renforcement du capital humain par l'extension et la modernisation du système de protection sociale			
<b>Résultat PPTD 2019-2022</b>	<b>Lien avec l'UNDAF 2019-2023</b>	<b>Lien avec le PNDES 2020</b>	<b>Lien avec les ODD</b>
<b>Résultat 2.1</b> : D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre du cadre réglementaire, des programmes et projets multisectoriels du système de protection social adaptés aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) améliorées	<b>Effet 1.2</b> : D'ici 2023, la Guinée équatoriale dispose d'un système de protection sociale durable qui répond aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) grâce à un cadre réglementaire et à des programmes et projets multisectoriels.	Renforcer massivement le capital humain et améliorer la qualité de vie.	<b>Cible 1.3</b> : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. <b>Cible 3.8</b> : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable <b>Indicateur 1.3.1</b> : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables).
<b>Résultat 2.2</b> : D'ici 2022, l'accès des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes,	<b>Effet 1.2</b> : D'ici 2023, la Guinée équatoriale dispose d'un système de protection sociale durable qui répond aux besoins des personnes en situation		<b>Cible 1.3</b> : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

personnes âgées et handicapées) aux moyens de protection sociale est amélioré.	de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) grâce à un cadre réglementaire et à des programmes et projets multisectoriels.		<p><b>Cible 3.8 :</b> Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p> <p><b>Indicateur 3.8.2 :</b> Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants</p>
<b>Priorité 3 : Amélioration de la gouvernance du monde du travail</b>			
<b>Résultat PPTD 2019-2022</b>	<b>Lien avec l'UNDAF 2019-2023</b>	<b>Lien avec le PNDES 2020</b>	<b>Lien avec les ODD</b>
<p><b>Résultat 3.1:</b> D'ici à 2022, la législation du travail est améliorée conformément au droit international.</p> <p><b>Résultat 3.2:</b> D'ici à 2022, l'amélioration de la connaissance des NIT par tous les acteurs du monde du travail améliore l'application de la législation du travail.</p>	<p><b>Effet 3.1 :</b> En 2023, les institutions étatiques ont harmonisé la législation nationale conformément au droit international afin de contribuer au renforcement de l'état de droit, à travers la modernisation du système judiciaire et l'éducation aux droits de l'homme.</p>	<p>Une gouvernance de qualité au service des citoyens</p>	<p><b>Cible 8.8 :</b> Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p>

### 3.1. Priorité 1 : Développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents

**Résultat 1.1 :** D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sectorielles et de leur cadre légal respectif contribuent davantage à la création d'emplois décents.

L'analyse des défis du travail décent en Guinée équatoriale a permis de constater que la forte croissance enregistrée a été faiblement génératrice d'emplois. L'une des raisons serait que l'emploi était considéré comme une conséquence de la croissance économique. Cette analyse a été confirmée dans une certaine mesure dans le secteur des BTP qui a connu un boom suivi d'une création d'emplois pendant les pics de croissance observés dans le pays. Toutefois, ces emplois n'ont pas beaucoup profité aux nationaux du fait notamment d'une insuffisance de l'offre de compétences et de qualifications au niveau de la main-d'œuvre locale et d'un système d'informations et d'intermédiation limité sur le marché de travail comme révélé par les jeunes, dans l'analyse diagnostic sur le marché de l'emploi. Mieux, ces emplois ne furent pas en général durables pour les nationaux qui en ont bénéficié d'autant plus qu'ils ont été créés dans une période faste de l'économie nationale, marquée par un contexte conjoncturel favorable.

Pour inverser cette tendance, il est important de mettre en place un cadre institutionnel qui fait de l'emploi un objectif de politique économique et aussi un levier de promotion d'une croissance inclusive, forte et durable, basée sur une main-d'œuvre qualifiée. Pour y parvenir, il faut adopter des politiques et stratégies favorables à la création d'opportunités d'emplois décents, tout en promouvant l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, dans les différents secteurs productifs de l'économie. Il faudrait ainsi promouvoir les politiques et les programmes actifs du marché du travail basés sur les initiatives priorisant par excellence, la création d'emplois comme le renforcement des compétences et la formation professionnelle pour l'emploi, le développement des micro, petites et moyennes entreprises dans les branches productives à fort avantage comparatif pour le pays, les programmes d'information/intermédiation pour mieux insérer les jeunes demandeurs d'emplois. En sus de toutes ces initiatives prioritaires pour promouvoir le marché du travail, il est également nécessaire de mettre en place un environnement favorable à l'initiative privée en général et à l'entrepreneuriat et particulièrement l'entrepreneuriat agropastoral, du fait que le développement des coopératives est une des options phares adaptées au contexte de diversification de l'économie.

Dans la pratique, il s'agira dans le cadre de ce résultat, de conduire des études en vue d'approfondir les connaissances sur les facteurs favorables à la création d'emplois décents et aussi, des préalables à la création d'organismes de soutien à la promotion des politiques actives du marché du travail. Les politiques et/ou stratégies ainsi élaborées sur la base des NIT pertinentes et adoptées avec l'appui techniques du BIT, seront mises en œuvre dans des conditions optimales, à la faveur d'un processus de développement institutionnel soutenant la création et l'opérationnalisation de certaines institutions prévues dans le PNDES 2020, dont l'objectif ultime est de soutenir l'initiative privée et la création d'emplois.

#### **Principaux indicateurs**

**Indicateur 1.1.1 :** Nombre de cadres institutionnels et juridiques favorables aux pauvres et sensibles au genre adoptés et mis en œuvre.

Baseline : 2

Cible : 5

**Indicateur 1.1.2 :** Existence d'une stratégie nationale pour l'emploi des jeunes, en tant que stratégie distincte ou dans le cadre d'une stratégie nationale pour l'emploi.

Baseline : Non disponible

	Cible :	Disponible
<b>Indicateur 1.1.3:</b>	Proportion de l'agriculture dans l'emploi total.	
	Baseline :	60%
	Cible :	A déterminer lors de la mise à jour du cadre de résultat de l'UNDAF

### **Principaux produits:**

Pour atteindre ce résultat qui contribue à l'atteinte de l'effet 2.1 de l'UNDAF 2019-2023 et aux cibles 8.3 et 8.b des ODD, le BIT entend accompagner les mandants tripartites de Guinée équatoriale pour l'obtention des produits (non exhaustifs) suivants :

- Produit 1.1.1 :** Une politique nationale de l'emploi prenant en compte les spécificités des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables, accompagnée de son plan d'action, élaborée en concertation avec les partenaires sociaux sur la base des NIT pertinentes est adoptée.
- Produit 1.1.2** Un Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (femmes et homme), accompagné de son plan d'actions, élaboré en concertation avec les partenaires sociaux sur la base des NIT pertinentes est adopté.
- Produit 1.1.3 :** Un plan d'amélioration du climat des affaires développé en concertation avec le secteur privé est adopté.
- Produit 1.1.4:** Un cadre juridique et institutionnel propice à la création et au développement d'entreprises coopératives est adopté.
- Produit 1.1.5:** Une étude nationale en vue de l'intégration des approches HIMO dans les secteurs ciblés par la diversification économique réalisée.
- Produit 1.1.6:** Un Fonds de garantie de l'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes, créée et opérationnel.

### **Résultat 1.2 : D'ici 2022, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décent.**

Cette réalisation requiert des actions intégrées, orientées à la fois des vers l'amélioration de l'offre et de la demande de formation professionnelle et pour le développement de l'initiative privée.

Pour agir sur l'offre de formation, la priorité est accordée à l'amélioration du système de formation professionnelle. Celui-ci souffre d'une faible intégration des actions visant son renforcement et d'un d'une faible capacité des acteurs. Outre la formation pour l'emploi, des initiatives de formation pour l'entrepreneuriat et pour l'auto-emploi seront renforcées et encouragées. Les outils et stratégies du BIT visant l'amélioration de la gouvernance du secteur de la formation professionnelle, le développement des compétences et le développement de l'entrepreneuriat, qui ont fait leurs preuves dans de contexte similaire d'autre pays, seront introduits auprès des ministères sectoriels clés et dans les curricula des centres de formations professionnelles et vulgarisés dans le pays.

Pour y parvenir, il sera nécessaire de renforcer les capacités des partenaires sociaux (organisation d'employeurs et de travailleurs) ainsi que les ministères sectoriels clés afin de leur fournir les outils pour

jouer leurs rôles e responsabilités avec efficacité, notamment en ce qui concerne l’anticipation sur les besoins en formation et métiers/emplois pertinente pour l’économie équatorienne, la gestion des centres de formation, l’apprentissage, la mise en place d’un mécanisme facilitant l’accès des groupes vulnérable à une formation qualifiante et pertinente pour l’économie.

Pour actionner le volet demande de formation professionnelle et donc d’offre d’emplois, la stratégie adoptée par l’UNDAF 2019-2023 repose sur la reconnaissance de l’entrepreneuriat privée, notamment les Très Petites Entreprises (TPE), les Petites Entreprises (TE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME), comme un levier majeur pour la promotion de l’emploi. Dans cette même optique, l’accent sera mis sur la promotion des entreprises coopératives. Ici également, les stratégies de développement sectoriel comme celle des coopératives (My Coop) du BIT seront mis à contribution. De même que les outils de promotion de l’entrepreneuriat (TRIE/CREE/GERME) et de l’auto-emploi.

Dans une approche Droits Humains, une attention particulière sera accordée à la jeune fille en âge de travailler, à la femme et aux personnes présentant des vulnérabilités particulières.

### **Les principaux indicateurs:**

**Indicateur 1.2.1 :** Taux de chômage (hommes, femmes et jeunes).

Baseline : A déterminer lors de la mise à jour du cadre des résultats de l’UNDAF 2019 - 2023.

Cible : A déterminer lors de la mise à jour du cadre des résultats de l’UNDAF 2019 – 2023.

**Indicateur 1.2.2 :** Taux d’insertion annuel (auto emploi, emploi salarié, apprentissage) des jeunes issus des ETP.

Baseline : 25,1%

Cible : 50%

**Indicateur 1.2.3:** Proportion des jeunes (filles et garçons) sans emploi et non scolarisé.

Baseline : Non disponible – A déterminer courant 2019

Cible : A déterminer courant 2019.

### **Principaux produits:**

Pour atteindre ce résultat qui contribue à l’atteinte de l’effet 2.2 de l’UNDAF 2019-2023 et aux cibles 4.6, 8.5 et 8.6 des ODD, le BIT entend accompagner les mandants tripartites de Guinée équatoriale pour l’obtention des produits (non exhaustifs) suivants :

**Produit 1.2.1 :** Une politique nationale de la formation professionnelle, y compris l’apprentissage, élaborée en collaboration avec le secteur privé sur la base des NIT pertinentes, est adoptée.

**Produit 1.2.2 :** Une stratégie nationale de développement de l’entrepreneuriat des jeunes (filles, hommes), des femmes et des personnes handicapée, élaborée en concertation avec le secteur privé sur la base des NIT pertinentes, est adoptée.

**Produit 1.2.3:** Un programme d’accompagnement du développement des entreprises coopératives mis en place.

**Produit 1.2.4:** Un mécanisme de promotion de la commercialisation de la production féminine sur les marchés nationaux et internationaux élaboré et mis en

œuvre.

- Produit 1.2.5 :** Renforcement des capacités en création et gestion des entreprises.
- Produit 1.2.6 :** Un fonds National pour la Formation Professionnel (FNFP), subventionné par le Gouvernement, est créé et opérationnalisé en collaboration avec le secteur privé.
- Produit 1.2.7 :** Informatisation (progressive) des Services Public de l'Emploi, notamment l'Office Central de l'Emploi.
- Produit 1.2.8** Des programmes/projets d'emploi des jeunes et des femmes conçus et mis en œuvre.

**Résultat 1.3: D'ici à 2022, la gestion des politiques et programmes de promotion d'emplois décents fondée sur les évidences et la connaissance du marché du travail améliorée.**

Les actions de renforcement de l'offre et de la demande d'emplois ne pourront porter des résultats probants que s'il existe un marché du travail efficace, transparent et suffisamment élargi. Le SIAMT permet à ce marché d'assurer toutes ces fonctions. Par SIAMT, on entend l'ensemble des dispositions, procédures et mécanismes institutionnels mis en place pour coordonner la collecte, le traitement, l'analyse, le stockage, la récupération et la diffusion de l'information sur le marché du travail.

Le SIAMT vise à produire des analyses sur le marché du travail, utiles à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'emploi, de migration, des projets et programmes de promotion de l'emploi. Pour répondre à ces préoccupations, le SIAMT doit être en mesure :

- de fournir des méthodologies appropriées de production d'informations statistiques pour le calcul et les estimations/projections des indicateurs clé du marché du travail ;
- de fournir des informations pertinentes et fiables, désagrégées et sensibles au genre, sur les opportunités d'emploi (y compris les emplois verts et les emplois bleus), la formation professionnelle et l'apprentissage et la migration de la main d'œuvre, au plan national et dans les subdivisions administratives ;
- d'analyser le marché du travail en mettant l'accent sur les signaux dont les indicateurs sont relatifs à la migration de main d'œuvre ;
- de fournir un outil d'aide à la décision et contribuer à la définition, l'évaluation et l'amélioration des politiques d'emploi, l'analyse de l'impact des politiques publiques sur la création d'emplois, de la formation, de la migration, et en favorisant le dialogue social entre partenaires.

Pour y parvenir, il sera nécessaire de renforcer les capacités des différents organes/administrations du marché du travail pour leur permettre de jouer efficacement leur rôle. Un accent sera mis sur la production des connaissances sur les besoins et les performances du marché du travail, notamment les indicateurs clés du marché du travail suivant les résolutions de la Conférence Internationale des Statisticiens du travail. Une attention particulière sera aussi accordée à la diffusion de ces informations afin qu'elles guident la prise des décisions.

**Principaux indicateurs**

- Indicateur 1.3.1 :** Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle



Baseline : A déterminer courant 2019

Cible : A déterminer courant 2019

**Indicateur 1.3.2 :** Part (%) des ressources allouées au SIAMT sur l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités du système statistiques du pays.

Baseline : A déterminer courant 2019

Cible : A déterminer courant 2019

**Indicateur 1.3.3:** Nombre d'enquêtes socioéconomiques et démographiques réalisée pendant la durée de mise en œuvre du PPTD-UNDAF.

Baseline : 0

Cible : 1

#### **Principaux produits:**

Pour atteindre ce résultat qui contribue à l'atteinte de l'effet 3.2 de l'UNDAF 2019-2023 et aux cibles 17.18 et 17.19 des ODD, le BIT entend accompagner les mandants tripartites de Guinée équatoriale pour l'obtention des produits (non exhaustifs) suivants :

**Produit 1.3.1 :** Informatisation des bases de données (statistiques) du ministère en charge des services de l'emploi.

**Produit 1.3.2 :** Des programmes de sensibilisation, sur le marché du travail, conçus et organisés à travers les médias.

**Produit 1.3.3:** Des foires sur l'emploi et la formation professionnelles organisées en collaboration avec le secteur privé.

**Produit 1.3.4:** Des études prospectives sur l'offre et la demande d'emploi réalisées.

**Produit 1.3.5:** Les enquêtes périodiques sur le marché du travail réalisées.

**Produit 1.3.6 :** Un Observatoire National du Travail créé et opérationnel

### **3.2. Priorité 2 : Renforcement du capital humain par l'extension et la modernisation du système de protection sociale.**

**Résultat 2.1: D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre du cadre règlementaire, des programmes et projets multisectoriels du système de protection social adaptés aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) améliorées.**

La modernisation du système de protection sociale est une préoccupation constante des autorités et des populations de Guinée équatoriale, notamment en raison de l'ampleur des difficultés rencontrées dans les efforts faits pour l'améliorer. Le président de la République a mis en place un Comité National présidé par le Premier Ministre pour élaborer une nouvelle loi sur la protection sociale. La Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale constitue un cadre de référence qui orientera les efforts de la Guinée équatoriale pour le renforcement et l'extension de son système de protection sociale.

Les socles nationaux de protection sociale constituent le premier niveau d'un système national global de protection sociale qui contribue à la réalisation des droits de la personne pour tous et doivent comprendre au moins les garanties suivantes :

- Accès aux soins de santé essentiels, y compris aux soins de maternité ;
- Sécurité des moyens d'existence de base pour les enfants, accès à la nourriture, à l'éducation, aux soins ;
- Sécurité des moyens d'existence de base pour les personnes actives dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment en cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité ;
- Sécurité des moyens d'existence de base pour les personnes âgées.

En vue de renforcer le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la protection sociale, les activités de ce résultat viseront d'abord l'identification des améliorations à apporter du point de vue institutionnel et réglementaire et la correction progressive des insuffisances constatées. L'accent sera mis sur la recherche de l'amélioration du cadre juridique, de la gestion générale et financière et/ou la gouvernance tripartite de la protection sociale, conformément aux normes internationales du travail.

Ensuite, la mise en place d'un comité tripartite de pilotage du processus qui tienne compte de l'approche genre – ei comprenant des femmes et les personnes vulnérables en son sein - sera le gage de l'efficacité dans la mise en œuvre des réformes envisagées. Ce comité devra bénéficier de l'appui technique des experts nationaux et internationaux avec le concours du BIT. Pour le suivi permanent de l'efficacité des réformes, il sera mis en place un mécanisme visant l'amélioration de la base de connaissances et d'informations sur le fonctionnement du système de protection sociale.

La mise en cohérence et l'optimisation de l'impact des différentes initiatives nationales et locales en matière de protection sociale seront assurées par une politique nationale de protection sociale qui sera élaborée et adoptée à cet effet.

### Principaux indicateurs

**Indicateur 2.1.1 :** Proportion de la population couverte par les plans de protection sociale, par sexe.

Baseline : A déterminer lors de l'élaboration de politique nationale de protection sociale

Cible : A déterminer lors de l'élaboration de politique nationale de protection sociale

**Indicateur 2.1.2 :** Dépenses publiques de protection sociale en % du PIB (Indicateur UNDAF 2019-2023)

Baseline : 2%

Cible : 7%

**Indicateur 2.1.3:** Dépenses (%) de santé financées directement par l'Etat (Indicateur spécifique PPTD)

Baseline : 4%

Cible : A déterminer lors de l'élaboration de politique nationale de protection sociale

### Principaux produits:

Pour atteindre ce résultat qui contribue à l'atteinte de l'effet 2.1 de l'UNDAF 2019-2023 et aux cibles 1.3 et 3.8 des ODD, le BIT entend accompagner les mandants tripartites de Guinée équatoriale pour l'obtention des produits (non exhaustifs) suivants :

**Produit 2.1.1:** Une politique nationale de protection sociale, prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes vulnérables, élaborée et adoptée.

- Produit 2.1.2 :** Un Secrétariat Exécutif du système de protection social créé et opérationnel.
- Produit 2.1.3:** Un organe de gouvernance de la gestion de la protection sociale est créé et opérationnel.
- Produit 2.1.4** Un plan de modernisation de l'administration de la protection sociale (INSESO) pour renforcer sa viabilité élaboré.

**Résultat 2.2: L'accès des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) aux moyens de protection sociale est amélioré.**

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des "risques sociaux". Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc.

La protection sociale repose sur plusieurs types de mécanismes :

- des prestations sociales, versées directement aux bénéficiaires, qui peuvent être en espèces (pensions de retraite) ou en nature (remboursements de soins de santé) ;
- des prestations de services sociaux, qui désignent l'accès à des services, fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, soins de santé).

L'accès aux moyens de protection sociale est limité en Guinée équatoriale. En raison de l'absence de ressources financières et du manque de coordination des pouvoirs publics, seuls les travailleurs du secteur formel et leur famille en bénéficient. De ce fait, le système de protection sociale est fragmenté, insuffisamment financé et mal coordonné, ce qui limite ses effets réels sur les pauvres.

La mise œuvre de la politique nationale de protection sociale passera donc par la conception d'outils et de procédures adaptés aux différentes caractéristiques de la population, le renforcement des capacités des acteurs en matière d'utilisation des outils de protection sociale, la conception du paquet de prestations adapté aux besoins de la population et le renforcement de la viabilité de l'INSESO.

Pour assurer l'accès de la population à la protection sociale, il est nécessaire de l'informer et de la sensibiliser en matière de protection sociale, de mettre œuvre des mesures favorables à son adhésion au système de protection sociale et de mettre en place des mécanismes de financement équitables et appropriés.

**Principaux indicateurs**

**Indicateur 2.2.1 :** Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants.

Baseline : A déterminer lors de l'élaboration de politique nationale de protection sociale

Cible : A déterminer lors de l'élaboration de politique nationale de protection sociale.

**Indicateur 2.2.2 :** Pourcentage de ménages (pauvres) recevant des transferts (en espèces et/ou en nature) – Indicateur spécifique PPTD

Baseline : Non disponible

Cible : A déterminer lors de l'élaboration de politique nationale de

protection sociale

**Indicateur 2.2.3:** Pourcentage de la population économiquement active qui contribue au système de sécurité sociale

Baseline : A déterminer lors de la mise à jour du cadre de résultat de l'UNDAF

Cible : A déterminer lors de la mise à jour du cadre de résultat de l'UNDAF

**Principaux produits:**

Pour atteindre ce résultat qui contribue à l'atteinte de l'effet 2.1 de l'UNDAF 2019-2023 et aux cibles 1.3 et 3.8 des ODD, le BIT entend accompagner les mandants tripartites de Guinée équatoriale pour l'obtention des produits (non exhaustifs) suivants :

**Produit 2.2.1:** Des outils et procédures de protection sociale adaptés aux besoins de la population, notamment les femmes et les personnes vulnérables, développés.

**Produit 2.2.2 :** Les capacités des acteurs sur l'utilisation des outils de protection sociale renforcés

**Produit 2.2.3:** Un package d'avantages sociaux adaptés aux besoins de la population conçu.

**Produit 2.2.4:** Des campagnes d'informations et de sensibilisations des populations en matière de protection sociale organisées.

**Produit 2.2.5 :** Des mesures incitatives pour l'adhésion des populations au système de protection sociales adoptées.

**Produit 2.2.6:** Des mécanismes de financement adéquats et équitables de la protection sociale adoptés.

**3.3. Priorité 3 : Amélioration de la gouvernance du monde du travail.**

**Résultat 3.1: D'ici à 2022, la législation du travail est améliorée conformément au droit international.**

Le droit du travail est constitué par l'ensemble des règles juridiques applicables aux relations individuelles et collectives qui naissent entre les employeurs et ceux qui travaillent sous leur autorité à l'occasion de ce travail. Il est au cœur des choix politiques, et reflète les grandes orientations économiques et sociales. Il existe une interaction entre le droit du travail et l'orientation économique et sociale d'un pays, en ce sens qu'il affecte la compétitivité de l'économie et a une grande influence sur le climat social.

De ce fait, il est nécessaire que la législation du travail de la Guinée équatoriale soit adaptée aux réalités du pays. En vue de s'assurer de l'équité de ces règles juridiques, celles-ci doivent être élaborées sur la base de larges consultations, et/ou discutées au sein des instances de concertations impliquant les différents acteurs du monde du travail.

**Principaux indicateurs :**

**Indicateur 3.1.1 :** Pourcentage de textes juridiques relatifs au monde du travail adoptés ou révisés, sur la base des NIT pertinentes.

Baseline : 0% (les textes juridiques actuels n'ont pas été adoptés/révisés)

sur la base des NIT pertinentes).

Cible : 100%

**Indicateur 3.1.2 :** Pourcentage de textes juridiques sur le monde du travail adoptés sur le plan national qui ont été validés au préalable par les instances de concertations (tripartite) du monde du travail pendant la mise en œuvre du PPTD.

Baseline : 0% (Aucun texte juridique n'a été validé par une instance de concertation tripartite).

Cible : 100%.

**Indicateur 3.1.3:** Existence d'un mécanisme (tripartite) de concertation des acteurs du monde du travail.

Baseline : Absence de mécanisme de concertation

Cible : Existence d'au moins un mécanisme de concertation

#### **Principaux produits :**

Pour atteindre ce résultat qui contribue à l'atteinte de l'effet 3.1 de l'UNDAF 2019-2023 et à la cible 8.8 des ODD, le BIT entend accompagner les mandants tripartites de Guinée équatoriale pour l'obtention des produits (non exhaustifs) suivants :

**Produit 3.1.1:** La législation du travail est actualisée et son application renforcée.

**Produit 3.1.2 :** Un recueil des textes juridiques relatifs au droit du travail du pays, incluant NIT ratifiées par le pays, est produit et vulgarisé.

**Produit 3.1.3:** Le Conseil National sur les Salaires est opérationnalisé.

**Produit 3.1.4 :** Un organe national tripartite de concertation et de dialogue social est créé et fonctionnel.

#### **Résultat 3.2: D'ici à 2022, l'amélioration de la connaissance des NIT par tous les acteurs du monde du travail améliore l'application de la législation du travail.**

Les normes internationales du travail sont des instruments juridiques établissant les normes sociales fondamentales minimales adoptées par les gouvernements et les partenaires sociaux. Elles prennent la forme des Conventions, des Protocoles ou des Recommandations, qui traitent de tous les aspects liés au travail et s'appuient sur un système de contrôle, permettant d'aborder tous les problèmes que soulève leur application à l'échelon national.

La promotion de la connaissance des NIT est d'une importance capitale dans la mesure où elle permet à tous les intervenants du monde du travail de connaître leurs droits. La connaissance des droits, notamment ceux des travailleurs et des travailleuses, facilite leur application. Cela passe donc par la sensibilisation et la formation des travailleurs et particulièrement des travailleuses. Un des droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses étant celui de s'organiser pour mieux défendre leurs intérêts.

En général, l'application des normes est du ressort de l'administration du travail. L'Etat, à travers son système d'administration du travail, a de lourdes responsabilités dans le domaine social, parmi lesquelles celle – d'une importance capitale – de préserver les droits humains fondamentaux des travailleurs et des travailleuses, en particulier, de garantir le respect de l'âge minimum d'admission à l'emploi, l'abolition du travail forcé, la lutte contre le travail des enfants, la non-discrimination à l'égard des femmes et des personnes vulnérables et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, etc...

En vue d'assumer son rôle, il est nécessaire que l'administration du travail en Guinée Equatoriale dispose au préalable de ces capacités.

**Principaux indicateurs :**

**Indicateur 3.2.1 :** Pourcentage de conflits liés à l'application du droit du travail résolus grâce à la médiation de l'inspecteur du travail.

Baseline : Non disponible

Cible : 30%

**Indicateur 3.2.2 :** Pourcentage des NIT ratifiées qui sont transposées dans la législation nationale

Baseline : 0%

Cible : 100%

**Indicateur 3.2.3:** Pourcentage de rapports et de réponses aux commentaires des organes de contrôles dus soumis dans les délais.

Baseline : 6%

Cible : 100%

**Principaux produits :**

Pour atteindre ce résultat qui contribue à l'atteinte de l'effet 3.1 de l'UNDAF 2019-2023 et à la cible 8.8 des ODD, le BIT entend accompagner les mandants tripartites de Guinée équatoriale pour l'obtention des produits (non exhaustifs) suivants :

**Produit 3.2.1:** Un plan de renforcement des capacités de l'administration du travail élaboré et mis en œuvre.

**Produit 3.2.2 :** Un code d'éthique et déontologique de l'inspecteur du travail élaboré et adopté.

**Produit 3.2.3:** La Guinée équatoriale entreprend des formalités en vue de son adhésion au CRADAT.

**Produit 3.2.4 :** Réalisation des études de ratificabilité de certaines Conventions pertinentes, notamment la C 81 sur l'inspection du travail, 1949 ; la C 150 sur l'administration du travail, 1978 et la C144 sur les consultations tripartites, 1976.

**Produit 3.2.5:** Une plate-forme numérique d'information et de diffusion des NIT est conçue et opérationnelle.

**Produit 3.2.6 :** Les rapports et les réponses aux commentaires des organes de contrôle de l'OIT sur les obligations découlant des conventions et recommandations sont préparés et présentés.

**Produit 3.2.7:** Renforcement des capacités des organisations d'employeurs.

**Produit 3.2.8 :** Structuration et renforcement des capacités du mouvement des travailleurs.

**Produit 3.2.9 :** Réalisation d'études sur les besoins de formation des travailleurs en éducation ouvrière.

**Produit 3.2.10:** Les instruments adoptés par la Conférence Internationale du Travail en attente de soumission sont soumis aux autorités compétentes.

#### **4. Modalités de gestion de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation.**

Le PPTD de Guinée équatoriale est un cadre de référence pour la promotion du travail décent dans ce pays. L'accent sera mis sur les priorités et résultats définis d'un commun accord avec les bénéficiaires eux-mêmes. Sa mise en œuvre efficace et efficiente dépendra du degré d'engagement du Gouvernement de Guinée équatoriale, de l'implication des partenaires sociaux et des appuis des partenaires au développement au premier rang desquels le BIT, à travers des projets de coopération pour le développement.

Tous les projets de coopération au développement et tous les appuis du BIT en Guinée Equatoriale s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de ce document. Une meilleure synergie sera ainsi recherchée dans la mise en œuvre des activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et d'assurer leur convergence vers l'atteinte des résultats du PPTD. Le BIT travaillera pour assurer une synergie entre ses interventions et celles des partenaires nationaux, des autres agences du SNU, dans le cadre de l'UNDAF 2019-2023 et d'autres partenaires au développement afin d'assurer un plus grand impact et une pérennité des acquis.

La mise en œuvre du PPTD sera placée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage regroupant les hauts cadres des structures impliquées (ministères sectoriels, organisations d'employeurs et représentants des travailleurs). Ce Comité de Pilotage, qui disposera en son sein d'un secrétariat technique, aura pour tâches :

- de coordonner, d'évaluer et de communiquer sur l'état d'avancement et la qualité des activités programmées et mises en œuvre ;
- d'évaluer l'impact ;
- d'assurer la mobilisation des ressources ;
- d'assurer la gouvernance des projets de coopération au développement ;
- de proposer des mesures correctives aux difficultés ou dysfonctionnements relevés dans l'exécution du programme ;
- d'évaluer la collaboration avec les intervenants dans la promotion du travail décent
- d'approuver les rapports d'activités et d'évaluation de la mise en œuvre du programme.

Ce Comité se réunira au moins deux fois par an, ou lorsque ses membres le jugent opportun, pour suivre et réorienter les progrès du programme et de ses projets.

A la fin de chaque année, le Comité de Pilotage approuvera **un rapport annuel de mise en œuvre** préparé par son secrétariat technique. Ce rapport annuel inclura une liste détaillée des activités menées et un calendrier des activités critiques à mener pour atteindre des réalisations prévues dans le PPTD.

L'état d'avancement vers l'atteinte des réalisations du PPTD sera décrit dans le cadre **d'un rapport d'étape ou d'une évaluation à mi-parcours**. Ce rapport fera un focus sur les avancées du travail décent en Guinée Equatoriale et proposera, le cas échéant, des améliorations ou des nouvelles orientations pour l'atteinte des réalisations. Son élaboration donnera l'occasion d'une concertation entre le BIT et le Comité de Pilotage. Elaboré au terme de la deuxième année d'exécution du projet, ce rapport devra permettre à toutes les parties prenantes d'avoir une vue d'ensemble du niveau d'atteinte des réalisations du PPTD et de les ajuster le cas échéants.

A la fin de la période de mise en œuvre du présent PPTD, **une évaluation finale** (indépendante) sera organisée pour donner une appréciation des avancées du travail décent dans le pays et envisager la suite à donner au PPTD en tenant compte de l'évolution du contexte national.

## 5. Plan de financement

Le PPTD de la Guinée équatoriale sera financé principalement par des ressources nationales (Gouvernement), y compris celles des partenaires sociaux, et des contributions internationales. Du fait qu'il contribue à la mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2023, qui est lui-même encadré sur le Programme 2030, une source importante de financement du PPTD sera issue des fonds mobilisés par le SNU pour la mise en œuvre de ce cadre de partenariat. Il pourra aussi compter sur des financements multiples et additionnels, tel qu'en appelle le Programme d'action d'Addis-Ababa sur le financement du développement, adopté en 2015.

La contribution initiale du BIT (543,165 USD), représente la valorisation monétaire de l'expertise de son personnel mis à contribution pour la mise en œuvre du PPTD. En plus, le BIT pourra contribuer avec ses ressources additionnelles dans la limite de leur disponibilité à travers notamment des fonds d'amorçages pour le début de certaines activités clés. La coopération au développement étant le principal levier pour la mise en œuvre des réalisations du PPTD, ces fonds serviront principalement, le cas échéant, à la formulation de ces projets.

## 6. Plan de plaidoyer et de communication

Le Comité de Pilotage, avec le soutien de l'OIT, sera chargé d'établir un plan de communication et de plaidoyer et de suivre sa mise en œuvre. Cette mission nécessite la mobilisation de ressources adéquates et la définition des modalités de leur gestion.

Les activités de mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer seront établies sur plusieurs axes:

- les activités d'informations sur le PPTD ;
- les débats d'importance nationale, sous l'égide du Comité de Pilotage ;
- les activités de plaidoyer auprès des décideurs par rapport aux contraintes de la mise en œuvre du PPTD.

Les contenus à communiquer porteront sur:

- la diffusion des résultats d'études et des recherches ;
- la diffusion des modifications dans le cadre législatif, les politiques et les normes ;
- la diffusion de nouvelles stratégies en vue de la promotion du travail décent ;
- la diffusion de tous les résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre du PPTD, notamment les résultats annuels.

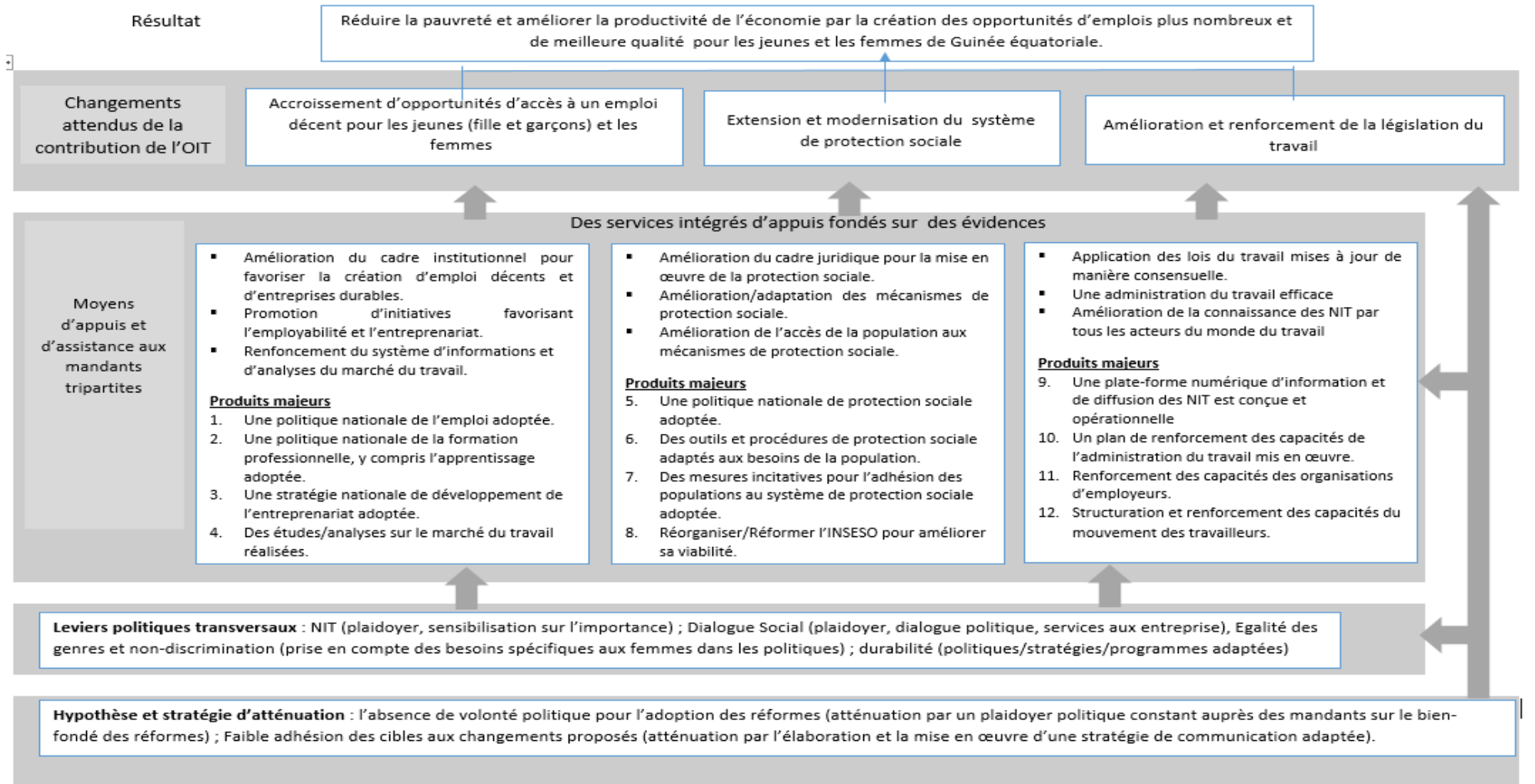
Les activités de mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer seront déployées sur plusieurs modalités:

- **les Médias** : Relations avec les médias (presse écrite, TV, Radios, Médias électroniques, etc..) pour diffuser les objectifs et les résultats attendus du PPTD, la dimension tripartite et l'impact sur le développement national ;
- **de grands événements** : Plaidoyer fait à l'occasion de grands événements internationaux et nationaux en relation avec le PPTD ;
- **participation de la société civile** : Partenariat renforcé avec les organisations de la société civile (associations de développements, associations des jeunes, associations de femmes, etc.) pour le plaidoyer sur la mise en œuvre du PPTD ;



- **Communication et Information au Public** : Des supports de communication sur le PPTD, ses objectifs, ses résultats sont produits et diffusés à travers les différents outils de communication ;
- **Documentation et partage des connaissances** : toutes les étapes de la mise en œuvre du PPTD seront documentées afin de relever les bonnes pratiques et partager les expériences.

## Annexe1: Théorie du changement



## Annexe 2 : Tableau du cadre des résultats

Priorité 1 : Développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents (Axe stratégique 2 UNDAF 2019-23)						
<p><b>Priorité du PNDES:</b> Construire une économie diversifiée basée sur le secteur privé.</p> <p><b>Effet 2.1 de l'UNDAF 2019-2023:</b> D'ici 2023, les secteurs liés aux ressources naturelles: biodiversité, agriculture, pêche et foresterie contribuent davantage à la création de richesses nationales, par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement sectoriel et de leur cadre légal respectif.</p> <p><b>Effet 2.2 de l'UNDAF 2019-2023 :</b> D'ici 2023, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont un accès accru et équitable à des opportunités d'emploi décent grâce à des politiques de promotion de l'entrepreneuriat.</p> <p><b>Effet 3.2 de l'UNDAF 2019-2023 :</b> D'ici à 2023, les institutions étatiques disposent d'une gestion publique efficace basée sur des normes, des procédures, des programmes et des données fiables sur les politiques publiques et économiques fondées sur des preuves, qui renforcent la participation des organisations de la société civile (OSC) dans processus de renforcement et de fonctionnement efficace des institutions de l'Etat.</p>						
<p><b>Résultat 1.1 (Effet 2.1 de l'UNDAF 2019-2023):</b> D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sectorielles et de leur cadre légal respectif contribuent davantage à la création d'emplois décents</p>	<p><b>Partenaires:</b> MTPSS, MFEP, MCPPME, MCTPA, MEES, MTPLU, MAEFE, MPRH, MICL, MJCIP, Partenaires Sociaux, Secteur Privé. UNDP, UNESCO, FAO</p>		<p>Cadre intégré des ressources (\$)</p>			
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Disponibilités</th> <th>A mobiliser</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>64,875</td> <td>379,487</td> </tr> </tbody> </table>	Disponibilités	A mobiliser	64,875
Disponibilités	A mobiliser					
64,875	379,487					
<p><b>Contribution à l'ODD 8</b> <b>Cible 8.3</b> <b>Cible 8.b</b> <b>Indicateur 8.b.1</b></p>	<p><b>Indicateur 1.1.1:</b> Nombre de cadres institutionnels et juridiques favorables aux pauvres et sensibles au genre adoptés et mis en œuvre (indicateur UNDAF 2019-2023).</p>	<p><b>Baseline:</b> 2</p>	<p><b>Cible:</b> 5</p>			
	<p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> Existence d'une stratégie nationale pour l'emploi des jeunes, en tant que stratégie distincte ou dans le cadre d'une stratégie nationale pour l'emploi (indicateur UNDAF 2019-2023 –ODD 8.b.1)</p>	<p><b>Baseline:</b> Non disponible</p>	<p><b>Cible:</b> Disponible</p>			
	<p><b>Indicateur 1.1.3 :</b> Proportion de l'agriculture dans l'emploi total (indicateur UNDAF 2019-2023). (indicateur UNDAF 2019-2023)</p>	<p><b>Baseline:</b> 60%</p>	<p><b>Cible:</b> A déterminer</p>			

<b>Résultat 1.2 (Effet 2.2 de l'UNDAF 2019-2023) :</b> En 2022, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents		<b>Partenaires:</b> MTPESS, MFEP, MCPPME, MCTPA, MEES, MTPLU, MAEFE, MPRH, MICL, MJCIP, MTPT, Partenaires Sociaux, Secteur Privé, PNUD, UNESCO, FAO	Cadre intégré des ressources (\$)	
			Disponibilités	A mobiliser
			87,050	488,892
<b>Contribution à l'ODD 8</b> <b>Cible 4.6</b> <b>Cible 8.5</b> <b>Cible 8.6</b> <b>Indicateur 8.5.2</b> <b>Indicateur 8.6.1</b>	<b>Indicateur 1.2.1:</b> Taux de chômage (hommes, femmes et jeunes) (Indicateur UNDAF 2019-2023 –ODD 8.5.2)	<b>Baseline:</b> Hommes: Femmes: Jeunes:	<b>Cible:</b> Hommes: Femmes: Jeunes:	
	<b>Indicateur 1.2.2 :</b> Taux d'insertion (auto emploi, emploi salarié, apprentissage) des jeunes issus des ETP (Indicateur spécifique PPTD).	<b>Baseline:</b> 25%	<b>Cible:</b> 50%	
	<b>Indicateur 1.2.3 :</b> Proportion des jeunes (filles et garçons) sans emploi et non scolarisé (ODD 8.6.1)	<b>Baseline:</b> A déterminer	<b>Cible:</b> A déterminer	
<b>Résultat 1.3 (Effet 3.2 de l'UNDAF 2019-2023):</b> D'ici à 2022, la gestion des politiques et programmes de promotion d'emplois décents fondée sur les évidences et la connaissance du marché du travail améliorée.		<b>Partenaires:</b> MTFESS, INEGE, MTPT MIPR, CCI, MMH, MCPPME, MFEP, OSC, Partenaires Sociaux, PNUD, FNUAP, BM, BAD, UNICEF	Cadre intégré des ressources (\$)	
			Disponibilités	A mobiliser
			55,650	1,535,597
<b>Contribution à l'ODD 17</b> <b>Cible 17.18</b> <b>Cible 17.19</b> <b>Indicateur 17.18.1</b> <b>Indicateur 17.19.1</b> <b>Indicateur 17.19.2</b>	<b>Indicateur 1.3.1:</b> Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (ODD 17.18.1)	<b>Baseline:</b> A déterminer	<b>Cible:</b> A déterminer	
	<b>Indicateur 1.3.2 :</b> Part (%) des ressources allouées au SIAMT sur l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement (Indicateur spécifique PPTD – Contribue à l'ODD 17.19.1)	<b>Baseline:</b> A déterminer	<b>Cible:</b> A déterminer	

	<b>Indicateur 1.3.3</b> : Nombre d'enquêtes socioéconomiques et démographiques réalisée pendant la durée de mise en œuvre du PPTD-UNDAF (Indicateur UNDAF 2019-2023 – Contribue à l'ODD 17.19.2)	<b>Baseline:</b> 0	<b>Cible:</b> Au moins 1	
<b>Priorité 2 : Renforcement du capital humain par l'extension et la modernisation du système de protection sociale (Axe stratégique 1 UNDAF 2029-23)</b>				
<b>Priorité du PNDES:</b> Renforcer massivement le capital humain et améliorer la qualité de vie.				
<b>Effet 1.2 : l'UNDAF 2019-2023</b> : En 2023, la Guinée équatoriale dispose d'un système de protection sociale durable qui répond aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) grâce à un cadre réglementaire et à des programmes et projets multisectoriels.				
<b>Résultat 2.1:</b> D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre du cadre réglementaire, des programmes et projets multisectoriels du système de protection social adaptés aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) améliorées		<b>Partenaires:</b> MTFESS, MASEG, MSBE, BM, INSESO, Compagnies Pétrolières, UNICEF, OIT, UNGE. AGENCIAS, ONG, PNUD, MFEP	Cadre intégré des ressources (\$)	
			Disponibilités	A mobiliser
			37,100	10,210,836
<b>Contribution à l'ODD 1</b> <b>Cible 1.3</b> <b>Cible 3.8</b>	<b>Indicateur 2.1.1:</b> Proportion de la population couverte par les plans de protection sociale, par sexe (indicateur UNDAF 2019-2023- Contribue à l'ODD 1.3.1)	<b>Baseline:</b> Hommes: Femmes:	<b>Cible:</b> A déterminer Hommes: Femmes:	
	<b>Indicateur 2.1.2</b> : Dépenses publiques de protection sociale en % du PIB (Indicateur UNDAF 2019-2023)	<b>Baseline: 2,8%</b>	<b>Cible: 7%</b>	
	<b>Indicateur 2.1.3</b> : Dépenses (%) de santé financées directement par l'Etat (Indicateur spécifique PPTD)	<b>Baseline: 4%</b>	<b>Cible: A déterminer</b>	
<b>Résultat 2.2:</b> D'ici 2020, L'accès des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) aux moyens de protection sociale est amélioré.		<b>Partenaires:</b> MTFESS, MASEG, MSBE, BM, INSESO, Compagnies Pétrolières, UNICEF, OIT UNGE, AGENCIAS, ONG	Cadre intégré des ressources (\$)	
			Disponibilités	A mobiliser
			55,650	7,872,140
<b>Contribution aux ODD 1&amp;3</b>	<b>Indicateur 2.2.1:</b> Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants (ODD 3.8.2)	<b>Baseline:</b> A déterminer	<b>Cible:</b> A déterminer	

<b>Cible 1.3</b> <b>Cible 3.8</b> <b>Indicateur 3.8.2</b>	<b>Indicateur 2.2.2</b> : Pourcentage de ménages (pauvres) recevant des transferts (en espèces et/ou en nature) – Indicateur spécifique PPTD	<b>Baseline:</b> Non disponible	<b>Cible:</b> A déterminer	
	<b>Indicateur 2.2.3</b> : Pourcentage de la population économiquement active qui contribue au système de sécurité sociale (Indicateur UNDAF 2019-2023)	<b>Baseline:</b> A déterminer	<b>Cible:</b> A déterminer	
<b>Priorité 3 : Amélioration de la gouvernance du monde du travail (Contribution à l'axe stratégique 3 UNDAF 2029-23, « Une gouvernance de qualité au service de la citoyenneté »)</b>				
<b>Priorités du PNDES:</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Une gouvernance de qualité au service des citoyens</i></li> <li>▪ <i>Construire une économie diversifiée basée sur le secteur privé.</i></li> </ul>				
<b>Effet 3.1 : l'UNDAF 2019-2023</b> : En 2023, les institutions étatiques ont harmonisé la législation nationale conformément au droit international afin de contribuer au renforcement de l'état de droit, à travers la modernisation du système judiciaire et l'éducation aux droits de l'homme.				
<b>Résultat 3.1:</b> D'ici à 2022, la législation du travail est améliorée conformément au droit international		<b>Partenaires:</b> MTFESS, MJCIP, MAEC Autorité Maritime, MAC BOE, M <sup>e</sup> AA EE, Partenaires Sociaux, MFPRA, MIR, CAISSE AUTONOME, MIPR, CNIAPGE, CC, BIT	Cadre intégré des ressources (\$)	
			Disponibilités	A mobiliser
			55,650	1,059,032
<b>Contribution à l'ODD 8</b> <b>Cible 8.8 :</b>	<b>Indicateur 3.1.1:</b> Pourcentage de textes juridiques relatifs au monde du travail adoptés ou révisés, sur la base des NIT pertinentes (Indicateur spécifique PPTD)	<b>Baseline:</b> 0%	<b>Cible:</b> 100%	
	<b>Indicateur 3.1.2</b> : Pourcentage de textes juridiques sur le monde du travail adoptés sur le plan national qui ont été validés au préalable par les instances de concertations (tripartite) du monde du travail (Indicateur spécifique PPTD).	<b>Baseline:</b> 0	<b>Cible:</b> 100%	
	<b>Indicateur 3.1.3</b> : Existence d'un mécanisme (tripartite) de concertation des acteurs du monde du travail (Indicateur spécifique PPTD)	<b>Baseline:</b> Absence	<b>Cible:</b> Existence	

<b>Résultat 3.2:</b> D'ici à 2022, l'amélioration de la connaissance des NIT par tous les acteurs du monde du travail améliore l'application de la législation du travail.		<b>Partenaires:</b> MTFESS, MJCIP, MAEC Autorité Maritime, MAC BOE, M <sup>e</sup> AA EE, Partenaires Sociaux, MFPRA, MIR, CAISSE AUTONOME, MIPR, CNIAPGE, CC, BIT	Cadre intégré des ressources (\$)	
			Disponibilités	A mobiliser
			172,550	2,312,220
<b>Contribution à l'ODD 8</b> <b>Cible 8.8 :</b>	<b>Indicateur 3.2.1:</b> Pourcentage de conflits liés à l'application du droit du travail résolus grâce à la médiation de l'inspecteur du travail (Indicateur spécifique PPTD)	<b>Baseline:</b> Non disponible	<b>Cible:</b> 30%	
	<b>Indicateur 3.2.2 :</b> Pourcentage des NIT ratifiées qui sont transposées dans la législation nationale (Indicateur spécifique PPTD – contribue au suivi de l'UNDAF).	<b>Baseline:</b> 0%	<b>Cible:</b> A100%	
	<b>Indicateur 3.2.3 :</b> Pourcentage de rapports et de réponses aux commentaires des organes de contrôles dus soumis dans les délais (Indicateur spécifique PPTD).	<b>Baseline:</b> 6%	<b>Cible:</b> 100%	

### Annexe 3 : Tableau de suivi des résultats

Priorité 1: Développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents.								
Résultat 1.1: D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sectorielles et de leur cadre légal respectif contribuent davantage à la création d'emplois décents								
Indicateurs	Moyens de vérification	Responsable(s)	Baseline (Date)	Résultats d'étapes (2019-2022)				Cible finale
				A1	A2	A3	A4	
<b>Indicateur 1.1.1:</b> Nombre de cadres institutionnels et juridiques favorables aux pauvres et sensibles au genre adoptés et mis en œuvre.	Journal Officiel	MFEP	2 (2018)	2	3	4	5	5
<b>Indicateur 1.1.2:</b> Existence d'une stratégie nationale pour l'emploi des jeunes, en tant que stratégie distincte ou dans le cadre d'une stratégie nationale pour l'emploi.	Rapports MTPRESS	MTPRESS	0 (2018)	0	1	1	1	Existence
<b>Indicateur 1.1.3 :</b> Proportion de l'agriculture dans l'emploi total.	Rapports INEGE	INEGE	60% (2018)					A déterminer en 2019
Résultat 1.2: D'ici 2022, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents								
<b>Indicateur 1.2.1:</b> Taux de chômage (hommes, femmes et jeunes).	Rapport INEGE	INEGE	A déterminer en 2019	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019
<b>Indicateur 1.2.2 :</b> Taux d'insertion annuel (auto emploi, emploi salarié, apprentissage) des jeunes issus des ETP.	Rapports MTPRESS	MTPRESS	25.1% (2018)	25%	30%	40%	50%	50%
<b>Indicateur 1.2.3 :</b> Proportion des jeunes (filles et garçons) sans emploi et non scolarisé	Rapport INEGE	INEGE	A déterminer en 2019	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019
Résultat 1.3: D'ici à 2022, la gestion des politiques et programmes de promotion d'emplois décents fondée sur les évidences et la connaissance du marché du travail améliorée.								
<b>Indicateur 1.3.1:</b> Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	Rapports INEGE	INEGE	A déterminer en 2019	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019
<b>Indicateur 1.3.2 :</b> Part (%) des ressources allouées au SIAMT sur l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Rapports INEGE	INEGE	A déterminer en 2019	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019



<b>Indicateur 1.3.3 :</b> Nombre d'enquêtes socioéconomiques et démographiques réalisée pendant la durée de mise en œuvre du PPTD-UNDAF	Rapports enquêtes	INEGE	0 (2019)	0	0	1	1	1
<b>Priorité 2 : Renforcement du capital humain par l'extension et la modernisation du système de protection sociale</b>								
<b>Résultat 2.1.</b> D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre du cadre règlementaire, des programmes et projets multisectoriels du système de protection social adaptés aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) améliorées								
<b>Indicateur 2.1.1:</b> Proportion de la population couverte par les plans de protection sociale, par sexe.	Rapport INSESO	INSESO	A déterminer en 2019	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019
<b>Indicateur 2.1.2 :</b> Dépenses publiques de protection sociale en % du PIB	Rapports INSESO	INSESO	2.8 (2017)	2.8	3.8	5	7	7
<b>Indicateur 2.1.3 :</b> Dépenses (%) de santé financées directement par l'Etat.	Rapports INSESO	INSESO	4% (2017)	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019
<b>Résultat 2.2 :</b> D'ici 2022, l'accès des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) aux moyens de protection sociale est amélioré.								
<b>Indicateur 2.2.1:</b> Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants.	Rapports INSESO	INSESO	A déterminer en 2019	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019
<b>Indicateur 2.2.2 :</b> Pourcentage de ménages (pauvres) recevant des transferts (en espèces et/ou en nature).	Rapport INSESO	INSESO	Non disponible	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019
<b>Indicateur 2.2.3 :</b> Pourcentage de la population économiquement active qui contribue au système de sécurité sociale	Rapport MTPRESS	MTPRESS	A déterminer en 2019	AD	AD	AD	AD	A déterminer en 2019
<b>Priorité 3: Amélioration de la gouvernance du marché du travail.</b>								
<b>Réalisation 3.1 :</b> D'ici à 2022, la législation du travail est améliorée conformément au droit international.								
<b>Indicateur 3.1.1:</b> Pourcentage de textes juridiques relatifs au monde du travail adoptés ou révisés, sur la base des NIT pertinentes	Journal Officiel	MTPRESS	0% (2018)	25%	50%	75%	100%	100%
<b>Indicateur 3.1.2 :</b> Pourcentage de textes juridiques sur le monde du travail adoptés sur le plan national qui ont été validés au préalable par les instances de concertations (tripartite) du monde du travail	Journal Officiel	MTPRESS	0 (2018)	25%	50%	75%	100%	100%

<b>Indicateur 3.1.3</b> : Existence d'un mécanisme (tripartite) de concertation des acteurs du monde du travail	Rapports MTPESS	MTPESS	0 (2018)	0	1	1	1	Existence
<b>Réalisation 3.2</b> : D'ici à 2022, l'amélioration de la connaissance des NIT par tous les acteurs du monde du travail améliore l'application de la législation du travail.								
<b>Indicateur 3.2.1</b> : Pourcentage de conflits liés à l'application du droit du travail résolus grâce à la médiation de l'inspecteur du travail.	Rapports MTPESS	MTPESS	Non disponible	10%	15%	25%	30%	30%
<b>Indicateur 3.2.2</b> : Pourcentage des NIT ratifiées qui sont transposées dans la législation nationale.	Rapports MTPESS	MTPESS	0% (2018)	25%	50%	75%	100%	100%
<b>Indicateur 3.2.3</b> : Pourcentage de rapports et de réponses aux commentaires des organes de contrôles dus soumis dans les délais	Rapports MTPESS	MTPESS	6% (2018)	25%	50%	75%	100%	100%

**Annexe 4 : Chronogramme (indicatif) et budget (estimatif<sup>3</sup>) de mise en œuvre du PPTD.**

---

<sup>3</sup> 1\$=566.555 F CFA (taux de change de juillet 2018).

Produit	Années				Intervenant		Coût (USD)		
	2019	2020	2021	2022	Responsable	Partenaires	Disponible <sup>4</sup>	A mobiliser	Total
							543'165	14'232'760	14'775'925
<b>Priorité 1: Développement économique durable inclusif et générateur d'emplois décents.</b>							<b>207'575</b>	<b>2'436'326</b>	<b>2'643'901</b>
<b>Résultat 1.1: D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sectorielles et de leur cadre légal respectif contribuent davantage à la création d'emplois décents.</b>							<b>64'875</b>	<b>411'837</b>	<b>476'712</b>
Produit 1.1.1: Une politique nationale de l'emploi prenant en compte les spécificités des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables, accompagnée de son plan d'action, élaborée en concertation avec les partenaires sociaux sur la base des NIT pertinentes est adoptée.					MTPRESS	MEAC MFEP BIT Partenaires sociaux	18'500	35'301	53'801
Produit 1.1.2: Un Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (femmes et hommes), accompagné de son plan d'actions, élaboré en concertation avec les partenaires sociaux sur la base des NIT pertinentes est adopté.					MTPRESS	MTPRESS MFEP MCTPA BM BIT BAD Partenaires sociaux	18'550	50'000	68'550
Produit 1.1.3: Un plan d'amélioration du climat des affaires développé en concertation avec le secteur privé est adopté					MCPPME	MFEP MTPRESS MCTPA Secteur Privé	9'275	61'777	71'052
Produit 1.1.4: Un cadre réglementaire favorable à la création des entreprises coopératives est élaboré.					MTPRESS	MEESS MFEP MTPLU MAEFE MPRH MTPT MCTPA BIT	9'275	158'855	168'130
Produit 1.1.5: Une étude nationale d'intégration des approches HIMO dans les secteurs ciblés par la diversification économique réalisée.					MTPRESS	MPRH MAEFE MFEP MJCIP BIT	9'275	88'253	97'528
Produit 1.1.6: Un Fonds de garantie de l'emploi des jeunes hommes et des jeunes filles, créée et opérationnel.					MTPRESS	MICL MJCIP MAEFE MPRH	0	17'651	17'651

<sup>4</sup> Contribution du BIT

<b>Résultat 1.2 : D'ici 2022, les jeunes (femmes et hommes), les femmes et les personnes handicapées ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents.</b>						<b>87,050</b>	<b>488,892</b>	<b>575,942</b>
Produit 1.2.1: Une politique nationale de la formation professionnelle, y compris l'apprentissage, élaborée en collaboration avec le secteur privé, est adoptée.				MTPESS	MEESS MCTPA MAEFE MPRH Secteur Privé BIT	15'700	17'651	33'351
Produit 1.2.2: Une stratégie nationale de développement de l'entreprenariat des jeunes (filles, hommes), des femmes et des personnes handicapée, élaborée en concertation avec le secteur privé sur la base des NIT pertinentes, est adoptée.				MTPESS	MEESS MCPPE MPRH MAEFE MCTPA BIT	9'275	35'301	44'576
Produit 1.2.3: Un programme d'accompagnement du développement des entreprises coopératives mis en place.				MTPESS	MFEP MCPPE MEESS Secteur Privé	9'275	70'602	79'877
Produit 1.2.4: Un mécanisme de promotion de la commercialisation de la production féminine sur les marchés nationaux et internationaux élaboré et mis en œuvre.				MTPESS	MTPT CNIAPGE	9'275	88'253	97'528
Produit 1.2.5: Renforcement des capacités en création et gestion des entreprises.				MTPESS	MCPPE MPRH MAEFE MJCIP MICL MCTPA MCTPA	9'275	21'181	30'456
Produit 1.2.6: Un Fonds national pour la formation professionnelle (PFPPN), subventionné par le gouvernement, est créé et géré en collaboration avec le secteur privé				MCPPE	MTFESS MAEC MASEG MJCIP MPRH MAEFE MCTPA BIT	15'700	17'651	33'351

Produit 1.2.7: Informatisation (progressive) des Services Public de l'Emploi, notamment l'Office Central de l'Emploi.		MTPRESS	MFEP Banques Commerciales Secteur Privé	9'275	88'253	97'528
Produit 1.2.8: Des programmes/projets d'emploi des jeunes et des femmes conçus et mis en œuvre.		MTPRESS	MFEP BM BAD Partenaires Sociaux	9,275	150,000	159,275
<b>Résultat 1.3 :D'ici à 2022, la gestion des politiques et programmes de promotion d'emplois décents fondée sur les évidences et la connaissance du marché du travail améliorée.</b>				<b>55'650</b>	<b>1'535'597</b>	<b>1'591'247</b>
Produit 1.3.1: Informatisation des bases de données du ministère en charge des services de l'emploi.		MTPRESS	INEGE MTPT CNIAPGE	9,275	88,253	97,528
Produit 1.3.2: Des programmes de sensibilisation, sur le marché du travail, conçus et organisés à travers les médias.		MTPRESS	MIPR	9,275	70,602	79,877
Produit 1.3.3: Des foires sur l'emploi et la formation professionnelles organisées en collaboration avec le secteur privé.		MTPRESS	CCI MMH MCPPME MEESS BIT	9,275	353,011	362,286
Produit 1.3.4: Des études prospectives sur l'offre et la demande d'emploi réalisées.		MTPRESS	MFEP INEGE MEESS Secteur Privé BIT	9,275	141,204	150,479
Produit 1.3.5: Les enquêtes périodiques sur le marché du travail réalisées.		INEGE	MTFESS MFEP BIT	9,275	529,516	538,791
Produit 1.3.6: Un Observatoire National du Travail créée et opérationnel		MTPRESS	INEGE MFEP Partenaires sociaux BIT	9,275	353,011	362,286
<b>Priorité 2 : Renforcement du capital humain par l'extension et la modernisation du système de protection sociale.</b>				<b>92'750</b>	<b>8'022'170</b>	<b>8'114'920</b>
<b>Résultat 2.1 : D'ici à 2022, l'élaboration et la mise en œuvre du cadre règlementaire, des programmes et projets multisectoriels du système de protection social adaptés aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) améliorées.</b>				<b>37'100</b>	<b>326'535</b>	<b>363'635</b>

Produit 2.1.1: Une politique nationale de protection sociale élaborée et adoptée.					MTPESS	BIT UNICEF MSBE MASEG MFEP INSESO Compagnies Pétrolières	9'275	52'952	62'227
Produit 2.1.2: Un Secrétariat Exécutif du système de protection social créé et opérationnel.					MTPESS	MSBE MASEG MFEO INSESO BIT UNICEF BM	9'275	70'602	79'877
Produit 2.1.3: Un organe de gouvernance de la gestion de la protection sociale est créé et opérationnel.					MTPESS	MSBE MASEG MFEP INSESO BIT UNICEF BM	9'275	26'476	35'751
Produit 2.1.4: Un plan de modernisation de l'administration de la protection sociale (INSESO) pour renforcer sa viabilité élaboré					INSESO	MTPESS MSBE MASEG MFEP	9'275	176'505	185'780
<b>Résultat 2.2 : D'ici 2022, l'accès des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes enceintes, jeunes, personnes âgées et handicapées) aux moyens de protection sociale est amélioré</b>							<b>55'650</b>	<b>7'695'635</b>	<b>7'751'285</b>
Produit 2.2.1: Des outils et procédures de protection sociale adaptés aux besoins de la population développés.					MTPESS	MSBE MASEG INSESO BIT UNICEF	9'275	52'952	62'227

Produit 2.2.2: Les capacités des acteurs sur l'utilisation des outils de protection sociale renforcés		MTPESS	MTPESS MASEG MSBE UNGE BIT UNICEF	9'275	3'353'602	3'362'877
Produit 2.2.3: Un package d'avantages sociaux adaptés aux besoins de la population conçu.		INSESO	MTPESS MASEG MSBE UNGE BIT UNICEF	9'275	26'476	35'751
Produit 2.2.4: Des campagnes d'information et de sensibilisation des populations en matière de protection sociale organisées.		INSESO	MTPESS MASEG MSBE UNGE BIT UNICEF	9'275	4'236'129	4'245'404
Produit 2.2.5: Des mesures incitatives pour l'adhésion des populations au système de protection sociales adoptées.		INSESO	MTPESS MASEG MSBE UNGE BIT UNICEF	9'275	0	9'275
Produit 2.2.6: Des mécanismes de financement adéquats et équitables de la protection sociale adoptés.		INSESO	MTPESS MASEG MSBE UNGE BIT UNICEF	9'275	26'476	35'751
<b>Priorité 3 : Amélioration de la gouvernance du monde du travail.</b>				<b>228'200</b>	<b>3'371'253</b>	<b>3'599'453</b>
<b>Résultat 3.1 :D'ici à 2022, la législation du travail est améliorée conformément au droit international.</b>				<b>55'650</b>	<b>1'059'032</b>	<b>1'114'682</b>



Produit 3.1.1: La législation sur le travail est actualisée et son application renforcée.					MTFESS	MJCIP Autorité Maritime. MAC MAEC BIT	18,550	529,516	548,066
Produit 3.1.2: Un recueil des textes juridiques relatifs au droit du travail du pays incluant NIT ratifiées par le pays, est produit et vulgarisé.					MTFESS	MJCIP MFPRA BIT	9,275	176,505	185,780
Produit 3.1.3: Le Conseil National sur les Salaires est opérationnalisé.					MTFESS	PRIMATURE Partenaires Sociaux BIT	9,275	88,253	97,528
Produit 3.1.4: Un organe national tripartite de concertation et de dialogue social est créé et fonctionnel.					MTFESS	PRIMATURE Partenaires Sociaux BIT	18,550	264,758	283,308
<b>Résultat 3.2 : D'ici à 2022, l'amélioration de la connaissance des NIT par tous les acteurs du monde du travail améliore l'application de la législation du travail.</b>							<b>172'550</b>	<b>2'312'221</b>	<b>2'484'771</b>
Produit 3.2.1: Un plan de renforcement des capacités de l'administration du travail élaboré et mis en œuvre.					MTFESS	MFPRA Partenaires Sociaux BIT	18,550	1,059,032	1,077,582
Produit 3.2.2: Un code d'éthique et déontologique de l'inspecteur du travail élaboré et adopté.					MTFESS	MFPRA MJCIP Partenaires Sociaux BIT	9,275	88,253	97,528
Produit 3.2.3: La Guinée équatoriale entreprend des formalités en vue de son adhésion au CRADAT.					MTFESS	MIR MAEC PFEP CAISSE AUTONOME	9,275	176,505	185,780
Produit 3.2.4: Réalisation des études de ratificabilité de certaines Conventions pertinentes, notamment la C 81 sur l'inspection du travail, 1949; la C 150 sur l'administration du travail, 1978 et la C144 sur les consultations tripartites, 1976.					MTFESS	MAEC MJCIP Partenaires Sociaux BIT	18'550	88'253	106'803
Produit 3.2.5: Une plate-forme numérique d'informations et de diffusion des NIT est conçue et opérationnelle.					MTFESS	MTPT CNIAPGE BIT	9,275	17,651	26,926

Produit 3.2.6: Les rapports nationaux et les commentaires sur l'application des NIT sont élaborés et soumis aux organes spécialisés de l'OIT dans les délais.					MTFESS	Partenaires Sociaux	18,550	353,011	371,561
Produit 3.2.7: Renforcement des capacités des organisations d'employeurs.					LA PATRONAL	MTPESS BIT	42,700	88,253	130,953
Produit 3.2.8: Renforcement des capacités et structuration du mouvement des travailleurs					Organización de trabajadores	MTFESS MJCIP MICL BIT	18,550	264,758	283,308
Produit 3.2.9: Réalisation d'études sur les besoins de formation des travailleurs en éducation ouvrière.					Organización de trabajadores	MTFESS. BIT	18,550	176,505	195,055
Produit 3.2.10: Les instruments adoptés par la Conférence Internationale du Travail soumis aux autorités compétentes.					MTFESS	MAEC MJCIP Parlement CC	9,275	0	9,275
<b>Mécanisme de suivi et évaluation</b>							<b>14,640</b>	<b>403,011</b>	<b>417,651</b>
Réunions statutaires du Comité de Pilotage					MTFESS	MFEP BIT	9,760	353,011	362,771
Evaluation à mi-parcours					MTFESS	MFEP BIT	2,440	20,000	22,440
Evaluation finale					MTFESS	MFEP BIT	2,440	30,000	32,440

## Annexe 5 : Tableau des NIT ratifiées par la Guinée équatoriale

### Fondamentales

Convention	Date	État actuel	Note
<b>C029</b> - Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930	13 août 2001	En vigueur	
<b>C087</b> - Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	13 août 2001	En vigueur	
<b>C098</b> - Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	13 août 2001	En vigueur	
<b>C100</b> - Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951	12 juin 1985	En vigueur	
<b>C105</b> - Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957	13 août 2001	En vigueur	
<b>C111</b> - Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	13 août 2001	En vigueur	
<b>C138</b> - Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 <i>Age minimum spécifié: 14 ans</i>	12 juin 1985	En vigueur	
<b>C182</b> - Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	13 août 2001	En vigueur	

### Techniques

Convention	Date	État actuel	Note
<b>C001</b> - Convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919	12 juin 1985	En vigueur	
<b>C014</b> - Convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	12 juin 1985	En vigueur	
<b>C030</b> - Convention (n° 30) sur la durée du travail (commerce et bureaux), 1930	12 juin 1985	En vigueur	
<b>C068</b> - Convention (n° 68) sur l'alimentation et le service de table (équipage des navires), 1946	23 avr. 1996	En vigueur	
<b>C092</b> - Convention (n° 92) sur le logement des équipages (révisée), 1949	23 avr. 1996	En vigueur	
<b>C103</b> - Convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952	12 juin 1985	En vigueur	

## **Annexe 6 : Liste des instruments non soumis à l'autorité compétente**

- la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993;
- la recommandation (no 181) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993;
- la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994;
- la recommandation (no 182) sur le travail à temps partiel, 1994;
- la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995;
- le protocole de 1995 relatif à la convention sur l'inspection du travail, 1947;
- la recommandation (no 183) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995;
- la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996;
- la recommandation (no 184) sur le travail à domicile, 1996;
- la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997;
- la recommandation (no 188) sur les agences d'emploi privées, 1997;
- la recommandation (no 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998;
- la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000;
- la recommandation (no 191) sur la protection de la maternité, 2000;
- la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001;
- la recommandation (no 192) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001;
- la protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981;
- la recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002;
- la recommandation (no 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002;
- la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003;
- la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004;
- la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006); la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006;
- la recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006;
- la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006;
- la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007;
- la recommandation (n° 199) sur le travail dans la pêche, 2007;
- la recommandation (n° 200) sur le VIH et le Sida, 2010;
- la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011;
- la recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011;
- la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012;
- le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930;
- la recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014;
- la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015;
- la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017.

## Annexe 7 : Références bibliographiques

**BAD** (2017). African Economic Outlook.

**CIT** (2009). *Un pacte Mondial pour l'emploi*. OIT, 2009.

**Deon Filmer et Louise Fox** (2014). *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*. Une publication conjointe de l'Agence française de développement et de la Banque Mondiale. USA.

**FAO Guinea Ecuatorial** (2016). Informe de avance de proyecto Evaluación de recursos pesqueros marinos en Guinea Ecuatorial.

**FMI** (2017). *Les prévisions de croissance pour l'économie mondiale*. Rapport.

**Gallardo, Glenda**. *Guinea Ecuatorial en el contexto laboral mundial*. UNDP, 2013.

**ILOSTATS** :[http://www.OIT.org/OITstat/faces/OITstat-home/download?\\_adf.ctrl-state=d1sbmwu78\\_33&\\_afLoop=210962595056638#!](http://www.OIT.org/OITstat/faces/OITstat-home/download?_adf.ctrl-state=d1sbmwu78_33&_afLoop=210962595056638#!) ]

**INEGE** (2016). Guinea Ecuatorial en cifras 2016.

**INEGE**(2017). Anuario Estadístico de Guinea ecuatorial 2017.

**INEGE** (2017). *Encuesta de Población Activa, Formación y Empleo en 2015*. Rapport principal.

**Levaggi, Virgilio**. *Que es el trabajo decente?* OIT. Abril, 2013.

**Ley de Guinea** (2017). Toda la legislación de Guinea Ecuatorial. [en línea] Accesible en:

<https://leydeguinea.wordpress.com/>

**MFEP** (2016). *Plan Nacional de Desarrollo Económico y Social. Plan Nacional Horizonte 2020*. Informe del Primer semestre 2016. Actualizado al 31 de octubre.

**MFEP** (2016). *Informe del estado de la Economía de Guinea Ecuatorial 2016*. Malabo, Guinea Ecuatorial.

**MFEP** (2016). Nota de Coyuntura Económica 2016. Malabo, Guinea Ecuatorial.

**MSBE** (2011). *Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2001 en Guinée équatoriale*. Rapport de synthèse.

**Naciones Unidas**. Asamblea general (2015) Proyecto de documento final de la cumbre de las Naciones Unidas para la aprobación de la agenda para el desarrollo después de 2015. Transformar nuestro mundo: la Agenda 2030 para el Desarrollo Sostenible.

OIT (2016). *Programme par Pays de Promotion du Travail Décent de l'OIT*. Manuel, version 4, OIT.

**Rausch, Alejandro**. (2012) Estudio sobre el clima de negocios en Guinea Ecuatorial. PNUD Guinea Ecuatorial.

**República de Guinea Ecuatorial (2017)**. Censo de Población 2015. Resultados Definitivos. IV Censo General de Población y Viviendas. I Censo General de Agricultura 2015. Encuesta de Población Activa, Formación y Empleo 2015. Malabo, Guinea Ecuatorial

**Sistema de Naciones Unidas.** Guinea Ecuatorial (2012). Marco de Asistencia para el Desarrollo del Sistema de Naciones Unidas de Guinea Ecuatorial 2013-2017.

**Sistema de Naciones Unidas.** Guinea Ecuatorial (2015). Informe nacional de Guinea Ecuatorial. Sobre los objetivos de desarrollo del milenio, 2015. El cumplimiento de los ODM y la visión de la emergencia al Horizonte 2020. Guinea Ecuatorial.

**Sistema de Naciones Unidas.** Guinea Ecuatorial (2017) Draft del Balance Común de País (CCA) Agosto de 2011.

**UN** (2017) World Population Prospects. Key findings advances tables. NY.

**UNDP** (2016) Rapport sur le developpement humain en Afrique 2016.

**UNDP Guinea Ecuatorial** (2017) Revised list of Global ODS indicators for Guinea Ecuatorial 17/04/2017.

**UNDP Guinea Ecuatorial** (2017). *Informe final Evaluación del Marco de Asistencia para el Desarrollo (MANUD)*. Guinea Ecuatorial 2013-2017.

**UNDP.** *Informe de Desarrollo Humano 2011* . NY, USA.

**UNDP.** *Informe de Desarrollo Humano 2013*. NY, USA.

**UNDP.** *Informe sobre desarrollo humano 2016*. NY, USA.

**World Bank** (2017). *Doing Business 2017*. Washington, USA.

**World Bank** (2017) World Data Bank [Online] disponible en: <http://data.worldbank.org/products/wdi>

**World Bank** (2017). Equatorial Guinea Data Situation. June, 2017. Washington, USA.